Plan d'action en matière de condition féminine

Bilan 1987-1988

Activités 1988-1989

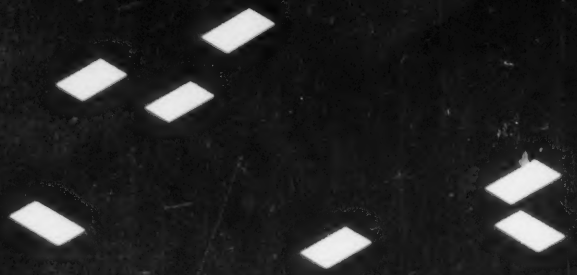

Québec

ERRATUM

p. 17 **Services de garde,** 2e paragraphe, les lignes 11, 12 et 13 devraient se lire ainsi:

été créées, dont 1 317 en garderie sans but lucratif, 990 en services de garde en milieu familial, 1 162 en garde-

89-01895 /

Mot de la ministre déléguée à la Condition féminine

C'est avec beaucoup de fierté que je vous présente aujourd'hui le second plan d'action issu des orientations triennales (1987-1990) que le gouvernement s'est données en matière de condition féminine.

J'en tire une juste satisfaction puisque ce plan d'action 1988-1989, ainsi que le bilan des réalisations 1987-1988 qui l'accompagne, témoignent de la vigueur avec laquelle le gouvernement a amorcé le processus nécessaire à l'élimination des obstacles qui nuisent encore à une réelle égalité des hommes et des femmes dans les divers milieux de vie: famille, éducation, marché du travail, services collectifs.

En bref, 1987-1988 aura été une année marquée sous le signe du dynamisme puisqu'on a assisté à des bonifications législatives et réglementaires ainsi qu'à l'adoption de politiques et la mise en oeuvre de programmes depuis longtemps demandés par les femmes. Qu'on pense à la loi sur l'indexation automatique des pensions alimentaires ... à l'obligation contractuelle en matière d'accès à l'égalité pour certaines entreprises qui transigent avec le gouvernement ... aux 34 nouveaux programmes d'accès à l'égalité dans les secteurs privé et parapublic, et à celui du secteur public ... à la politique familiale, suivie d'un budget qui a comme priorité l'aide aux familles ... aux fonds additionnels pour développer et consolider les services de garde ... aux programmes d'accès à la propriété pour les femmes collaboratrices et les agricultrices ...au nouveau programme d'aide à la formation linguistique pour les membres des communautés culturelles ... aux consultations publiques sur un projet de politique en santé mentale ... au projet de politique en matière de sécurité du revenu, suivi d'une

consultation en commission parlementaire et d'un projet de loi ... aux mesures vigoureuses pour contrer la violence familiale et conjugale, dont la permanence téléphonique, la campagne d'information publique, la concertation accrue de tous les intervenants et intervenantes et l'augmentation substantielle des budgets consentis aux maisons d'hébergement ... au projet de loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels.

Fort de ces réalisations tangibles pour les femmes, le gouvernement entreprend l'année 1988-1989 avec beaucoup d'optimisme, à l'enseigne notamment des droits économiques des conjoints; de la conciliation des responsablités familiales et professionnelles et de la nécessaire concertation à établir entre la condition féminine et la famille; de la mise en oeuvre des réformes en matière de sécurité du revenu et de fiscalité; et de l'adoption de politiques touchant l'intégrité physique et mentale des femmes. Voici donc les grandes lignes de l'intervention gouvernementale pour cette année.

En tant que partenaires essentiels, **les groupes de femmes** *sont appelés à interagir avec le gouvernement, que ce soit en leur qualité d'organismes de représentation ou encore en leur qualité de regroupements offrant des services directs à une clientèle féminine. Une conjoncture qui amène le gouvernement à vouloir donner une plus grande pérennité aux mécanismes d'information, de consultation et de concertation mis en place en 1986; une situation qui incite le ministère de la Santé et des Services sociaux à préparer une politique sur la place des organismes communautaires et leur financement.*

Enfin, le gouvernement s'associera au projet d'États généraux des femmes du Québec, qui se tiendra en avril 1990 pour marquer le 50e anniversaire du droit de vote des Québécoises aux élections provinciales. Outre une contribution financière aux activités organisées par des groupes, le Secrétariat à la condition féminine ainsi que plusieurs ministères et organismes, établiront un programme d'activités gouvernementales pour souligner l'événement.

Dans ses orientations triennales touchant **l'égalité des conjoints**, *le gouvernement s'est engagé à corriger les situations d'inégalité économique entre les époux. Il a choisi, pour ce faire, de soumettre à la consultation publique un document d'orientation sur les droits économiques des conjoints. Les propositions gouvernementales auront pour but d'assurer une meilleure protection du conjoint économiquement faible ainsi qu'une plus grande reconnaissance du travail au foyer et de l'apport économique de la conjointe collaboratrice.*

Enfin, près d'un million de dollars sera consacré à l'implantation de services de médiation familiale dans toutes les régions. Ce service permet au couple de régler à l'amiable et en privé un ou plusieurs aspects reliés à une séparation ou à un divorce.

Dans le domaine de **l'éducation**, *les activités gouvernementales vont se poursuivre pour permettre aux filles et aux femmes d'obtenir une formation de base solide pour faire face aux réalités du marché du travail des années 1990. On assistera cette année à la préparation d'un plan d'intervention en matière de formation professionnelle des filles et on amorcera la consultation sur les moyens de favoriser une plus grande participation des filles aux sciences et aux technologies. Pour leur part, les femmes qui*

décident d'intégrer ou de réintégrer le marché du travail ou encore celles qui souhaitent y progresser, continueront de bénéficier de programmes adaptés à leurs attentes et à leurs besoins.

De plus, des programmes de formation spécialement conçus pour certaines clientèles continueront de se développer. Ainsi en 1988-1989, le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration consacrera près de 3,5 millions de dollars pour offrir des cours de français à temps plein à des personnes immigrantes, dont une grande majorité de femmes, qui ne sont pas sur le marché du travail. En leur ouvrant l'accès à l'apprentissage du français, ce nouveau programme permettra aux Québécoises des communautés culturelles de mieux s'intégrer dans la société, tout en acquérant une plus grande autonomie au sein de leur famille.

Manifestant sa volonté d'assurer un **accès égalitaire des femmes à l'emploi**, *le gouvernement affectera, en 1988-1989, 2,2 millions de dollars à la poursuite de programmes d'accès à l'égalité dans les entreprises privées, les municipalités et les institutions des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux. Au terme de cette intervention triennale, quelque 80 organisations auront bénéficié d'une aide et environ 100 000 travailleurs et travailleuses auront assisté à un changement qualitatif dans la gestion des ressources humaines.*

Par ailleurs, dans le contexte actuel où la majorité des parents québécois de jeunes enfants exercent une activité rémunérée à l'extérieur du foyer et, de ce fait, doivent concilier responsabilités professionnelles et familiales, le gouvernement se doit de bonifier ou de revoir certaines lois et politiques afin qu'elles favorisent, tant pour les hommes que pour les femmes, cette nécessaire conciliation.

Dans son dernier discours du budget, le gouvernement a franchement affiché ses couleurs quant à la priorité qu'il entend donner aux familles. En effet, outre les éléments relatifs au soutien économique des parents, il annonçait la publication d'une politique sur les services de garde et donnait un avant-goût de sa teneur en accroissant les crédits destinés à ces services pour l'année 1988-1989 et en promettant la création de 60 000 nouvelles places d'ici sept ans.

Enfin, comme la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles nécessite aussi des politiques appropriées dans le domaine de l'organisation du travail, le plan d'action comporte deux mesures d'importance à cet égard: un projet de révision de la Loi sur les normes du travail, où devrait être considérée entre autres, la possibilité d'introduire un congé parental, et le dépôt d'un document d'orientation sur les améliorations à apporter au statut des travailleurs et travailleuses à temps partiel.

L'amélioration de la **sécurité économique des femmes** *exige du gouvernement qu'il intervienne sur plusieurs plans, de sorte que celles-ci, quels que soient leur âge et leur choix de vie, ne soient pas pénalisées. Voilà la toile de fond qui a servi au gouvernement dans son analyse des règles régissant le partage des biens dans la famille, de la sécurité du revenu, de la fiscalité et des régimes privés et publics de rentes.*

Bien qu'elles ne répondent pas totalement aux demandes exprimées par les femmes, je suis satisfaite des modifications apportées au projet de réforme de la sécurité du revenu. Également, je me réjouis des mesures annoncées en matière de fiscalité qui constituent un pas de plus vers une meilleure reconnaissance du travail fait au foyer auprès de jeunes enfants et l'acquisition d'une autonomie financière accrue pour les femmes. Une autre étape sera franchie en ce sens avec le dépôt d'un document d'orientation sur les droits économiques des conjoints ainsi que celui des propositions de modification aux régimes privés et publics de rentes.

En matière de **santé**, *l'année 1988-1989 s'annonce très active puisque deux politiques majeures pour les femmes seront dévoilées, soit celle en santé mentale et celle en périnatalité. Aussi, le projet de cadre juridique et administratif régissant les nouvelles technologies de la reproduction sera soumis à une consultation.*

En matière de **violence**, *l'intervention vigoureuse et concertée de plusieurs ministères a permis au gouvernement d'amorcer, sinon de réaliser, la plupart des orientations retenues en matière de violence conjugale et familiale. Aussi l'année 1988-1989 s'inscrira-t-elle sous le signe de la continuité: consolidation financière des maisons d'hébergement par l'octroi d'une somme supplémentaire de 3 millions de dollars, programme de soutien aux ressources travaillant auprès des conjoints violents, formation des intervenantes et intervenants socio-judiciaires, information du public.*

En matière de **promotion de la réalité féminine**, *un projet d'importance sera amorcé en 1988-1989. Il s'agit de l'élaboration et la production d'indicateurs d'égalité, dont le premier volet touchera l'intégration au marché du travail. Un tel instrument sera un atout important, d'une part pour faire connaître la situation socio-économique des femmes et d'autre part, pour évaluer les progrès et reculs en matière de condition féminine et pour apporter les correctifs appropriés.*

Enfin, on retrouvera en dernière partie de ce document, un résumé du programme d'action annuel du Conseil du statut de la femme. Les activités qu'entend mener le Conseil en 1988-1989 constituent certes un complément intéressant au plan d'action gouvernemental axé sur l'égalité.

J'ose croire que les deux volets de ce document permettront à toutes et à chacune de porter un jugement éclairé sur les efforts gouvernementaux déployés dans la poursuite des objectifs qui nous sont communs. Pour ma part, les préoccupations qui y sont évoquées guideront mon action afin que les femmes participent pleinement au développement économique et social du Québec.

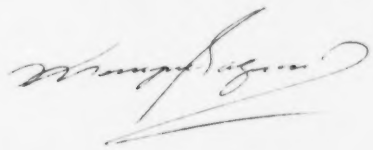

Monique Gagnon-Tremblay

TABLE DES MATIÈRES

BILAN 1987-1988 07

ACTIVITÉS 1988-1989 31

- Groupes de femmes 35
- Égalité des conjoints 39
- Égalité en éducation 42
- Égalité dans le travail et sécurité du revenu
  - Égalité dans le travail 46
  - Sécurité du revenu 49
- Services adaptés à la réalité féminine
  - Santé 52
  - Violence 53
  - Promotion de la réalité féminine 54
- État-Employeur 58
- Conseil du statut de la femme 62

ANNEXE A — Liste des organisations engagées dans la mise sur pied de programmes d'accès à l'égalité 66

ANNEXE B — Liste des sigles 69

BILAN 1987-1988

AVANT-PROPOS

Dans les pages qui suivent, on pourra lire un résumé des principales activités gouvernementales réalisées en 1987-1988 en regard des dossiers majeurs ayant des incidences sur la condition féminine.

Les données, d'ordre quantitatif aussi bien que qualitatif, décrivent en termes de résultats pour les femmes, les étapes franchies avant le 31 mai 1988 relativement aux mesures annoncées dans le plan d'action 1987-1988. Le document reprend le schéma de ce plan d'action, en présentant l'information selon les huit thématiques et sous-thématiques retenues alors: égalité des conjoints, éducation, travail, sécurité du revenu, santé, violence, promotion de la réalité féminine et État-Employeur.

ÉGALITÉ DES CONJOINTS

Entrée en vigueur d'une loi favorisant l'indexation automatique des pensions alimentaires; dépôt d'un mémoire visant l'amélioration du système de perception des pensions alimentaires; achèvement des travaux sur les droits économiques des conjoints dans une perspective d'un meilleur partage de la richesse familiale. Par de telles démarches, le gouvernement poursuit ses efforts en vue de donner suite à son engagement de corriger les situations d'iniquité entre les époux et de faire échec à l'état de précarité vécue par de nombreuses femmes à la fin de leur mariage.

Pensions alimentaires

Le 1er janvier 1988 entrait en vigueur la «Loi modifiant le Code civil en matière d'indexation de pensions alimentaires». Cette loi prévoit l'indexation automatique, au début de chaque année, des pensions alimentaires octroyées par jugement, suivant l'indice annuel des rentes, à moins que le tribunal n'ait déjà prévu un autre indice ou qu'il ait refusé l'indexation.

En matière de perception des pensions alimentaires, les résultats de l'enquête du ministère de la Justice intitulée *Pensions alimentaires 1981-1986: Attribution et perception* ont confirmé l'à-propos de certaines revendications des groupes de femmes à l'effet que des améliorations devaient être apportées au système de perception. L'enquête révèle en effet:

- qu'une créancière sur deux a éprouvé des problèmes de perception, mais seulement une sur cinq a fait appel au Service de perception des pensions alimentaires;
- que 25% des créancières ne connaissent pas l'existence de ce service;
- que, parmi les créancières qui ont des réticences à y recourir, 31% invoquent l'inefficacité du système et 25%, des facteurs personnels comme la crainte de représailles.

Pour faire suite à ces constats, le ministre de la Justice, le ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu et la ministre déléguée à la Condition féminine ont préparé un mémoire proposant une bonification du système de perception des pensions alimentaires.

Partage de la richesse familiale

Un comité interministériel sur les droits économiques des conjoints a déposé auprès des ministres concernés un rapport suggérant différentes hypothèses en vue d'assurer un meilleur partage de la richesse familiale. Donnant suite à ces travaux, le ministre de la Justice a préparé un document d'orientation proposant des mesures qui visent à établir un meilleur équilibre économique entre les conjoints tant pendant le mariage qu'à la fin de celui-ci. Plusieurs domaines sont touchés: résidence et autres biens de la famille, régimes matrimoniaux, prestation compensatoire, crédits de rente, etc.

En outre, le Comité sur les aspects fiscaux du transfert de propriété entre conjoints a remis son rapport à la ministre déléguée à la Condition féminine. Le mandat de ce comité consistait à identifier les dispositions législatives d'ordre fiscal régissant le transfert de propriété entre conjoints, à préciser les cas où les lois fiscales peuvent freiner les incitatifs mis en place pour favoriser l'accès à la propriété, et à proposer des hypothèses de solution.

ÉGALITÉ EN ÉDUCATION

Dans le domaine de l'éducation, deux priorités ont été dégagées en 1987-1988: la désexisation du matériel et des pratiques, ainsi que l'orientation des filles. Du côté de la formation professionnelle, l'accent a été mis sur la mise en oeuvre de l'accord Canada-Québec et l'élaboration d'outils en reconnaissance des acquis.

Désexisation du matériel et des pratiques

Après avoir consacré les premiers efforts à l'identification des stéréotypes sexistes et des modèles susceptibles de modifier les rapports entre les hommes et les femmes, le ministère de l'Éducation entreprenait en 1986 la production d'outils qui habiliteraient tant les concepteurs et conceptrices de matériel et de programmes que le personnel enseignant, à contrer le sexisme. L'élaboration de ces documents suit son cours. En matière de désexisation du matériel didactique, le premier des quatre volets du guide portant sur les solutions de rechange au sexisme est actuellement disponible: *Pour un genre à part entière. Guide pour la rédaction de textes non sexistes.* Ce guide a été distribué auprès de tout le personnel du ministère et dans le réseau scolaire.

Orientation et choix de carrière

Dans le but de mieux connaître les motivations des filles dans leurs choix professionnels, une recherche sur les facteurs qui limitent l'orientation des filles vers les programmes de formation non traditionnels a été réalisée et diffusée. Les résultats de cette recherche font ressortir que même si l'accès à ces programmes demeure encore parsemé d'obstacles, toutes celles qui ont réussi à les surmonter jugent l'expérience très enrichissante.

Comme en 1986-1987, des sessions de perfectionnement du personnel scolaire ont été organisées. Elles ont permis de sensibiliser environ 200 personnes à la situation des filles en regard des programmes de formation non traditionels. Le matériel pédagogique réalisé pour ces sessions est maintenant disponible sous le titre SPRINT (stratégie pour réussir l'intégration au non traditionnel). Il comprend un dépliant, une vidéo, un guide d'animation, un guide de participation et un guide d'activités.

Pour faire suite à la publication de l'avis du Conseil de la science et de la technologie sur la participation des femmes à la science et à la technologie, le

ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science a chargé un comité mixte formé de personnes provenant du gouvernement, des milieux de l'éducation et des groupes de femmes de lui soumettre un plan d'action en la matière. Ce plan a été remis au ministre en février 1988 et fera l'objet de consultations auprès des milieux concernés en 1988-1989. Les principaux axes d'intervention identifiés sont: la désexisation de l'enseignement scientifique et technique; l'élaboration de mesures d'encadrement et de soutien matériel, pédagogique et financier aux femmes qui poursuivent des études en science et technologie; la sensibilisation des intervenants et intervenantes à l'accès des femmes en science et technologie; la promotion des réalisations des femmes en science et technologie.

Enfin, en cours d'année, deux brochures sur le génie mécanique et l'électronique et deux dépliants sur le génie civil et la métallurgie ont été conçus et rédigés pour les clientèles féminines adultes.

Formation professionnelle

La mise en oeuvre de l'accord Canada-Québec portant sur la formation professionnelle a permis au Québec d'offrir, sur une base permanente, plusieurs des programmes jusqu'ici offerts à titre expérimental. Pour les femmes en particulier, cette entente signifie un accès facilité aux trois programmes de recyclage conçus pour elles, soit: Transition-Travail, Accès à la formation professionnelle et Accès aux carrières technologiques. L'investissement du gouvernement du Québec en 1987-1988 à ce chapitre a été de 2 321 900 $. Concrètement, pour chacun de ces programmes, les réalisations sont les suivantes:

- «Transition-Travail»: ce programme a été offert à 246 groupes de 15 femmes, soit environ 3 600 femmes. Plusieurs de ces groupes, principalement dans les régions de Montréal, Québec, Saguenay-Lac-St-Jean et Trois-Rivières, ont pu bénéficier cette année de sessions d'information sur les programmes offerts par le ministère de l'Industrie et du Commerce relatifs au démarrage d'entreprises;
- «Accès à la formation professionnelle»: les trois volets de ce programme ont été offerts dans divers établissements secondaires et collégiaux du Québec. Le premier volet (Acquisition du diplôme d'études secondaires préparatoire à l'emploi ou à la formation professionnelle) a été expérimenté par deux commissions scolaires dans chacune des onze régions; le deuxième volet (Mise à niveau permettant l'acquisition des préalables à la formation scientifique et technologique) a été à l'essai dans cinq commissions scolaires des régions du Bas-St-Laurent, du Montréal métropolitain et de Laurentides-Lanaudières; le troisième volet (Préformation à la formation technologique) a été offert par trois cégeps des régions de Québec et du Bas-St-Laurent;

- «Accès aux carrières technologiques» a été rendu disponible dans sept cégeps de régions différentes à raison d'un groupe par cégep.

Au total, 4 000 femmes ont pu bénéficier de ces trois programmes.

Reconnaissance des acquis

La démarche de reconnaissance des acquis expérientiels comporte deux volets. Le premier consiste à instrumenter le personnel scolaire en vue d'une évaluation équitable des acquis scolaires, des équivalences de scolarité et des apprentissages expérientiels.

C'est dans le but de préparer des instruments d'évaluation qu'un comité interministériel a mis au point, en 1987-1988, un plan d'action gouvernemental dont le suivi doit être assuré par chacun des ministères concernés. Ainsi, le ministère de l'Éducation a offert des sessions de formation aux personnes assumant les services d'accueil et de référence auprès de la clientèle de son réseau. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, de son côté, a mis au point des démarches, des méthodes et des instruments permettant d'une part, d'identifier et d'évaluer les acquis non scolaires et d'autre part, d'élaborer des activités de formation plus conformes aux besoins du marché du travail. Il a aussi expérimenté une structure provinciale de liaison, d'assistance technique et financière aux collèges, en matière de recherche et de développement.

En outre, trois projets-pilotes de reconnaissance des compétences professionnelles ont été réalisés dans les commissions de formation professionnelle de Québec, de Laurentides-Lanaudière et de Mauricie-Bois-Francs. Les projets des deux premières régions rejoignent particulièrement une clientèle féminine. D'autre part, un comité de travail a été mis sur pied pour coordonner l'élaboration et l'implantation de mécanismes de reconnaissance des acquis de formation dans les instituts de technologie agro-alimentaire.

Enfin, des mécanismes de concertation ont été établis avec certains collèges pour les aider à mieux orienter les femmes immigrées en regard des acquis expérientiels. Aussi, les travaux sur les équivalences d'études étrangères pour les cours de physique, chimie et mathématiques ont été complétés.

Le second volet de la démarche en reconnaissance des acquis consiste à habiliter les femmes elles-mêmes à procéder à la reconnaissance de leurs acquis et à s'orienter soit vers des études, soit vers le marché du travail. C'est dans cette optique que cette année, on a mis l'accent sur l'implantation généralisée du guide *Point tournant* dans les commissions scolaires. La production et la diffusion d'affiches et de dépliants faisant la promotion de ce guide devraient permettre de rejoindre la clientèle visée.

Programmes adaptés

Femmes des communautés culturelles

Pour assurer la prise en compte des besoins particuliers des Québécoises des communautés culturelles dans les dossiers de formation, le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration a été actif à plusieurs titres:

- participation, depuis avril 1987, au recrutement des stagiaires admissibles au Programme national de formation de base, incluant la formation professionnelle et linguistique;
- information sur les programmes de formation offerts et sur la disponibilité de services de garde par des articles dans les médias;
- mise sur pied de sessions d'information scolaire et professionnelle pour les organismes oeuvrant auprès des femmes des communautés culturelles;
- diffusion auprès des médias ethniques et des associations intéressées, d'un bulletin d'information scolaire et professionnelle: deux numéros ont paru à ce jour;
- aide financière et technique à des organismes non gouvernementaux pour organiser des cours de français pour certaines clientèles prioritaires, dont les femmes (60% de la clientèle du programme d'aide à la francisation des immigrants - PAFI). Le MCCI a subventionné 37 organismes pour un montant de 385 011 $. Près de 1 500 femmes se sont inscrites à ces cours et 350 enfants de moins de six ans ont bénéficié d'un service de garde;
- cours de français adaptés aux clientèles suivantes: infirmières, travailleuses domestiques, analphabètes. Au total, 686 inscriptions;
- obtention de 15 000 jours/élèves du gouvernement fédéral pour la clientèle analphabète inscrite aux cours de français à temps plein, dont les femmes représentent 80%.

Agricultrices

L'accès à une formation adaptée étant une priorité identifiée par les agricultrices elles-mêmes, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation en a fait un secteur important d'intervention dans le cadre de son plan triennal en matière de condition féminine.

Parmi les grandes réalisations de l'année, mentionnons la mise en oeuvre du nouveau programme «Promotion de la formation agricole» qui a permis à 25 conjointes non propriétaires de recevoir un montant de 500 $ comme incitatif pour retourner aux études et obtenir ainsi une formation spécialisée en agriculture. Également, le Ministère a conçu une troisième session dans le cadre du programme «Formation de leaders». Cette session porte sur la consolidation d'équipes et est offerte depuis avril 1988; les deux premières sessions, disponibles depuis 1986, ont été données cette année à une

soixantaine d'agricultrices, membres de syndicats et de comités régionaux.

Par ailleurs, 1987-1988 aura permis de compléter deux importants rapports sur le profil des agricultrices et leurs besoins en formation. Le premier de ces documents, intitulé *La formation professionnelle des agricultrices* s'accompagne d'un plan quinquennal de développement et met en évidence la place des femmes dans l'agriculture au Québec, leurs apports, leur formation, leurs besoins et le rôle des ministères concernés. Le second, publié sous le titre *Les divers cheminements de formation de la relève agricole francophone du Québec* fait ressortir que les femmes en agriculture sont plus scolarisées que leur conjoint et que le degré d'intérêt qu'elles portent à l'entreprise familiale et à la formation professionnelle est étroitement lié au statut qu'elles y détiennent.

Entrepreneures

À l'intention des propriétaires dirigeantes d'entreprise, le ministère de l'Industrie et du Commerce a offert dans toutes les régions du Québec deux ateliers de travail portant sur le financement de l'entreprise et sur la gestion du temps. Également, la série de trois ateliers axés sur le démarrage d'entreprises a rejoint plus de 500 personnes dont la majorité était constituée de femmes. Jusqu'à maintenant, 2 500 femmes ont profité de ces ateliers.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce a également offert son soutien à la création de clubs de femmes d'affaires afin de les aider à intégrer les grands réseaux économiques existants. Ces clubs ont été mis sur pied dans la plupart des régions du Québec.

ÉGALITÉ DANS LE TRAVAIL

Programmes d'accès à l'égalité

L'effort gouvernemental amorcé en 1986-1987 pour favoriser la mise sur pied de programmes d'accès à l'égalité (PAE) dans les secteurs privé, parapublic et municipal s'est poursuivi cette année. Ainsi, aux 21 projets-pilotes démarrés l'an dernier, 34 autres se sont ajoutés, ce qui totalise 55 programmes (voir annexe A). L'investissement gouvernemental pour 1987-1988 aura été de 2 220 000 $.

Les résultats enregistrés à l'heure actuelle démontrent la pertinence des choix qui ont été faits pour susciter le développement de ces programmes. En effet, l'injection de fonds spéciaux pour soutenir les entreprises et les organismes, ainsi que l'octroi d'un support professionnel et technique auront permis, en moins d'un an, la réalisation de rapports diagnostiques sur la situation comparée des hommes et des femmes et l'analyse des politiques et pratiques d'emploi en usage dans ces diverses organisations.

Dans certains cas, l'élaboration d'un programme d'accès à l'égalité a aussi été réalisée.

Pour parvenir à ce que 55 établissements et entreprises s'engagent dans une démarche d'accès à l'égalité, il a fallu susciter l'intérêt pour un concept encore inconnu, se doter d'instruments d'information et de formation et développer une expertise en la matière.

Pour soutenir ces organisations, le Secrétariat à la condition féminine et les quatre ministères concernés par le plan d'action en matière de programmes d'accès à l'égalité (Éducation, Enseignement supérieur et Science, Affaires municipales, Santé et Services sociaux) ont produit les outils suivants:

- dépliants sur les PAE à l'intention du personnel des commissions scolaires, des collèges et des universités, ainsi que des établissements du réseau de la santé et des services sociaux;
- un guide pour les institutions d'enseignement supérieur intitulé *Suggestions pour un plan de communication*;
- un guide de formation technique à l'intention des personnes chargées de dossier dans les municipalités;
- un aide-mémoire sur les éléments utiles à la réalisation d'un diagnostic.

Et afin de mieux faire connaître et comprendre les PAE à la population et à des clientèles particulières, des outils de sensibilisation ont été réalisés:

- dépliant *Portrait statistique du personnel des commissions scolaires* publié conjointement par la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) et le ministère de l'Éducation;
- vidéo documentaire intitulée: *L'accès à l'égalité pour les femmes, c'est parti*, destinée à promouvoir les PAE dans le réseau des commissions scolaires;
- brochure *Portrait statistique du personnel des cégeps et des universités*;
- brochure *Les femmes et l'emploi dans le monde municipal*;
- vidéo *Conseil de ville à Roseville*, qui montre une séance de conseil municipal, réalisée par Vidéo-Femmes en collaboration avec la Fédération des femmes du Québec (FFQ) et le ministère des Affaires municipales;
- pièce *L'égalité brille pour tout le monde*, dont 120 représentations ont été données par le Théâtre Parminou dans des établissements du réseau de la santé et des services sociaux de plusieurs régions;
- brochure *Votre entreprise est-elle à la hauteur?* réalisée par l'Association des manufacturiers canadiens, en collaboration avec le Secrétariat à la condition féminine.

À cela se sont ajoutées différentes activités: réunion d'information sur les PAE à l'intention des groupes de femmes, en novembre 1987; sensibilisation des conciliateurs et conciliatrices du ministère du Tra-

vail; accueil d'une délégation française en décembre 1987; mission ministérielle en Australie et mission de travail en France en février 1988.

On peut conclure de ces expériences qu'il existe une réelle ouverture à l'augmentation de la représentation des femmes dans les entreprises et les établissements. Aussi, la bonne volonté est plus que manifeste puisque les entreprises et les établissements se sont astreints à une démarche rigoureuse qui a nécessité beaucoup de temps et d'énergie. En effet, tous ont pris conscience que l'implantation de programmes d'accès à l'égalité exige beaucoup d'efforts, tant pour la cueillette de données et les analyses que pour les changements que les organisations sont appelées à apporter dans leurs pratiques et politiques courantes.

Obligation contractuelle

Le 30 septembre 1987, le ministre de la Justice, accompagné de la ministre déléguée à la Condition féminine, de la ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration et du ministre délégué aux Mines et aux Affaires autochtones, annonçait la décision du gouvernement de mettre en oeuvre une politique d'obligation contractuelle.

Première province canadienne à établir une telle politique, le Québec affirmait ainsi sa volonté de s'assurer que les entreprises transigeant avec le gouvernement respectent l'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, les membres des communautés culturelles et les autochtones.

La mesure consiste à exiger des entreprises, contractantes et sous-contractantes, qui emploient 100 personnes ou plus et qui obtiennent un contrat de biens ou services de 100 000 $ ou plus du gouvernement, qu'elles implantent un PAE. Cette mesure s'applique également aux subventions de 100 000 $ et plus. L'adoption, en avril 1988, d'une nouvelle politique d'adjudication des contrats de services du gouvernement dans laquelle a été intégrée cette exigence, permettra de démarrer le volet contrat de services dès l'automne prochain. Quant aux modalités de mise en oeuvre des contrats de biens et des subventions, elles devraient être fixées et opérationnelles au même moment. Enfin, comme le gouvernement s'est engagé à évaluer l'applicabilité de cette mesure à l'industrie de la construction, un comité de travail a été mis sur pied et son rapport sera déposé auprès des ministres concernés en juin 1988.

Conditions de travail

Le 1er octobre 1987, le salaire minimum a été haussé à 4,55 $ l'heure. Pour leur part, les travailleurs et travailleuses à pourboire reçoivent, depuis cette date, un taux horaire de 3,83 $ et le salaire hebdomadaire minimum pour les domestiques résidant chez leur employeur est de 161 $. On sait que nombre de travailleuses sont touchées par cette mesure.

L'annonce, en novembre 1987, de l'élargissement du programme «Nouveaux entrepreneurs» du ministère de l'Industrie et du Commerce représente un pas important dans l'effort gouvernemental en vue de favoriser l'accès à la propriété pour les femmes collaboratrices. Depuis cette extension en effet, une femme collaboratrice est admissible à un prêt maximum de 25 000 $ lorsqu'elle prévoit créer sa propre entreprise ou encore acquérir des droits de propriété dans l'entreprise familiale.

Pour les agricultrices, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a continué de promouvoir l'accès des femmes à la propriété des entreprises agricoles en distribuant en 1987-1988, près de 13 millions de dollars à 848 agricultrices admissibles à la prime à l'établissement de 15 000 $. Depuis la modification législative de 1986, cette prime peut être attribuée aux conjointes d'agriculteurs, âgées de moins de quarante ans, qui deviennent propriétaires d'au moins 20% des actifs de l'entreprise.

D'autres activités de promotion de l'accès à la propriété se sont poursuivies: réédition du guide d'établissement et de gestion pour les agricultrices; diffusion de 6 000 exemplaires des six premières brochures du guide et élaboration de la septième, intitulée *Gérer ensemble;* soutien financier et technique à la tenue d'un colloque des femmes en agriculture, ayant pour thème *Changer l'agriculture ou s'intégrer.* Environ 200 agricultrices ont participé à ce colloque.

Conciliation vie professionnelle et familiale

Services de garde

Tel que prévu, le Comité consultatif sur les services de garde a déposé son rapport le 29 juin 1987. Pour y faire suite, la ministre déléguée à la Condition féminine prépare un énoncé de politique qui sera rendu public en début d'automne et sera suivi de consultations publiques.

Malgré les restrictions budgétaires imposées à l'ensemble des ministères et organismes publics, l'Office des services de garde à l'enfance a vu son budget augmenté de 8M $, atteignant 93 385 200 $ en 1987-1988. Ce budget additionnel a permis de développer de nouveaux services (4,2M $) et de consolider les services existants (3,8M $). L'objectif de 2 600 nouvelles places prévues au plan de développement a été largement dépassé: entre le ler avril 1987 et le 31 mars 1988, 6 066 nouvelles places ont été créées, dont 1 317 en garderie sans but lucratif, 990 en services de garde sans but lucratif, 990 en services de garde en milieu familial, 1 162 en garderie à but lucratif et 2 597 en services de garde en milieu scolaire. Au total, il y a à l'heure actuelle 67 621 places en services de garde au Québec, incluant la garde en milieu scolaire. d'autre part, la subvention de fonctionnement des garderies sub-

ventionnées est passée de 4 $ à 4,50 $ par place par jour, et celle des services de garde en milieu familial de 2,50 $ à 2,75 $. De même, le plafond de la subvention de logement accordée par l'État aux garderies sans but lucratif a été haussé de 1 000 $, pour s'établir à 9 000 $.

De plus, pour l'année d'imposition 1987, la déduction pour frais de garde a été augmentée, passant de 3 510 $ à 3 640 $ pour tout enfant de moins de six ans et de 1 755 $ à 1 820 $ pour les enfants de six à douze ans.

D'autre part, l'Office des services de garde à l'enfance a consacré des efforts pour favoriser des services de garde plus variés. À cet effet, deux projets-pilotes ont été entrepris. Le premier concerne l'implantation d'un centre intégré dans un milieu à faible densité de population et le second, l'ouverture d'une halte-garderie dans un milieu socio-économiquement défavorisé.

L'expérimentation de nouveaux modes de garde, tels le centre intégré, permettra d'en mieux cerner la pertinence et les modalités d'implantation, le cas échéant.

Politique familiale

À l'occasion de leur Conférence annuelle en novembre 1987, les premiers ministres du Canada se sont entendus sur une stratégie pour favoriser la conciliation des responsabilités professionnelles et familiales. Cette entente s'inscrit dans le cadre de leur engagement à poursuivre l'égalité économique des Canadiennes par le biais d'une approche intergouvernementale coordonnée. C'est ainsi que les ministres chargés de la condition féminine ont reçu le mandat d'élaborer des stratégies qui déboucheront sur des changements concrets permettant aux travailleuses et travailleurs d'harmoniser leurs responsabilités au travail et dans la famille. Des discussions sont en cours au gouvernement fédéral et dans chacune des provinces, aux fins d'élaborer ces stratégies qui seront déposées lors de la Conférence des premiers ministres en 1988.

Par ailleurs, le 9 décembre 1987, le ministre délégué à la Santé, et aux Services sociaux et à la Famille déposait à l'Assemblée nationale l'énoncé de la politique familiale du gouvernement du Québec et un projet de loi instituant le Conseil de la famille. Les principes sur lesquels se fonde cette politique se résument ainsi:

- reconnaissance de la famille comme valeur collective fondamentale;
- respect de la spécificité de la réalité familiale et harmonisation avec les multiples formes de soutien aux individus et aux groupes sociaux déjà touchés par les politiques gouvernementales;
- soutien aux parents à titre de premiers responsables sur le plan légal et social, de la prise en charge des enfants.

Selon l'énoncé des orientations gouvernementales,

ce soutien s'effectuera en favorisant la liberté, l'égalité et la solidarité des membres de la famille, en fonction des principes fondamentaux du Code civil. Il confirme, entre autres, la volonté du gouvernement de faciliter le partage équitable des tâches parentales. De plus, les mesures contenues dans le discours du budget de mai 1988 témoignent de la volonté du gouvernement de venir en aide aux familles québécoises et de mieux compenser les charges financières des parents à l'égard de leurs enfants.

SÉCURITÉ DU REVENU

Réforme de la sécurité du revenu, révision de la politique fiscale et protection accrue de la travailleuse au foyer au moment de la retraite sont des questions qui ont retenu l'attention en 1987-1988.

Réforme de la sécurité du revenu

En décembre 1987, le ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu rendait public un document d'orientation sur la politique de la sécurité du revenu. Ce document a été discuté dans le cadre d'une commission parlementaire en février et en mars 1988. Plus de 130 groupes, dont une dizaine de groupes de femmes, ont déposé des mémoires.

En mai 1988, le ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu déposait un projet de loi à l'Assemblée nationale qui répondait aux principales objections soulevées par plusieurs groupes de femmes. Ce projet de loi propose notamment l'élimination du délai de carence de neuf mois, la réduction du nombre de catégories de bénéficiaires, l'élargissement de la catégorie non disponible aux parents d'enfants d'âge préscolaire, l'augmentation des barèmes, applicables aux personnes non disponibles, à un niveau au moins équivalent à celui du système actuel indexé et la reconduction de tous les besoins spéciaux, dont l'aide aux femmes violentées.

Réforme de la fiscalité

Profitant du fait que le gouvernement fédéral a entrepris une réforme de la fiscalité qui entraîne des ajustements à la politique fiscale québécoise, la ministre déléguée à la Condition féminine a tenu la rencontre annuelle de novembre 1987 entre le gouvernement et les groupes de femmes sous le thème «Les femmes et la fiscalité». À cette occasion, une vingtaine de représentantes de groupes de femmes ont fait valoir leurs préoccupations devant la majorité des ministres concernés par cette thématique.

Elles ont insisté unanimement sur le fait que l'autonomie financière des femmes devrait être un des objectifs poursuivis par une éventuelle réforme fiscale et ont souhaité que l'État soutienne

davantage les familles qui ont charge d'enfants, mais non au détriment des individus. Dans cette optique, plusieurs propositions ont été formulées: la transformation des diverses exemptions et déductions fiscales en crédits d'impôt remboursables; la perception automatique des pensions alimentaires; la possibilité pour les conjoints de fait comme pour les conjoints mariés de déduire de l'impôt à payer les montants versés à titre de pensions alimentaires pour les enfants et la non-imposition pour la créancière des montants perçus pour les enfants.

Amorçant la réforme de la fiscalité, le gouvernement annonçait dans son budget de mai 1988, des mesures qui s'inscrivent dans ses objectifs d'équité et d'harmonisation avec le fédéral. Aussi, la transformation des exemptions personnelles en crédits d'impôt et l'abolition de la récupération des allocations familiales constituent des mesures qui assurent une plus juste répartition du fardeau fiscal et répondent ainsi à certaines demandes des groupes de femmes.

Protection de la travailleuse au foyer

Dans la poursuite de l'objectif d'une plus grande sécurité financière pour les femmes à la retraite, le gouvernement a examiné au cours de l'année les divers scénarios élaborés par le Groupe de travail interministériel sur la protection des personnes au foyer. Cette question a aussi été considérée dans le cadre des travaux du Comité de travail sur les droits économiques des conjoints. Une réunion d'information sur l'ensemble de ce dossier est prévue en juin 1988 entre des groupes de femmes intéressés et des porte-parole du gouvernement.

D'autre part, des jalons ont été posés en regard de la reconnaissance sociale du travail des femmes auprès des enfants dans le budget annoncé en mai 1988. Dorénavant, les allocations familiales, celles pour jeunes enfants de moins de six ans et les allocations de naissance, sont transformées en crédits d'impôt remboursables qui seront versés à la mère.

SANTÉ

Le fait le plus marquant de l'année 1987-1988 dans le secteur de la santé est sans aucun doute la publication, en février 1988, du rapport de la Commission d'enquête sur les services sociaux et de santé. Ce document propose une relance et une revitalisation du système. Il repose sur les orientations suivantes: démocratisation des processus décisionnels, décentralisation des structures, confirmation du principe de financement public, et élaboration d'une politique québécoise de la santé.

Dès mai 1988, la ministre de la Santé et des Services sociaux a entrepris une tournée des régions pour tâter le pouls de la population sur les recommandations du rapport Rochon.

Santé mentale

À l'automne 1987, un autre document important a été publié, soit le rapport Harnois sur la santé mentale. La commission parlementaire qui a suivi a suscité une très forte participation. Depuis, le ministère de la Santé et des Services sociaux travaille à l'élaboration d'un projet de politique qui devrait être connu à l'automne 1988.

Périnatalité

Dans le cadre de la préparation de la politique en matière de périnatalité qui devrait être dévoilée en 1988-1989, des rapports portant sur les questions suivantes ont été déposés: sages-femmes, grossesse chez les adolescentes, période post-natale, grossesse en milieu défavorisé, lieux alternatifs de naissance ainsi que morbidité et mortalité périnatales.

Sexualité et planification des naissances

Les comités d'avortement thérapeutique, à la suite du jugement de la Cour suprême, n'ont plus légalement leur raison d'être. La ministre a exprimé son souci d'assurer l'accès et la qualité des services en planification familiale. En ce sens, les informations recueillies par la Conférence des conseils régionaux de la santé et des services sociaux (CRSSS) en matière de services de planning, servent de document de démarrage à l'élaboration de programmes cadres en santé et en services communautaires. Les CRSSS poursuivent l'amélioration, la consolidation et l'humanisation des services en planning et sexualité.

Nouvelles technologies de la reproduction

Dans l'optique du développement d'un cadre juridique et administratif pour régir les nouvelles technologies de la reproduction (NTR), un comité a déposé son rapport fin avril à la ministre de la Santé et des Services sociaux. Celle-ci le rendra public et procèdera à une consultation dont les modalités sont à définir.

Par ailleurs, les NTR ont grandement alimenté l'actualité québécoise cette année, en raison notamment du forum international qui a été organisé par le Conseil du statut de la femme. Les actes de ce colloque ont été produits et distribués sous le titre *Sortir la maternité du laboratoire.* D'autres documents d'information et de sensibilisation sur ce sujet ont aussi été largement diffusés.

Enfin, le Conseil du statut de la femme s'est penché sur la question du droit aux origines pour les enfants issus des techniques de paraconception et a soumis à cet effet une série de recommandations aux ministères concernés.

Maladies transmises sexuellement

Des actions relatives à la prévention des maladies transmises sexuellement (MTS) ont été menées au cours de l'année. Outre la diffusion de vidéos, dépliants et messages publicitaires, la campagne d'information incluait également la mise en place d'un service d'information téléphonique sur les

MTS. Cette campagne s'insère dans un programme global à être adopté, qui comprend des mesures de sensibilisation, de dépistage, de traitement et de recherche et qui prévoit la collaboration du réseau de la santé et des services sociaux et du réseau de l'éducation. Devant le besoin d'interventions particulières dans le cas du SIDA, un plan d'action pour la lutte contre cette maladie a été élaboré et un budget de 2 millions de dollars a été octroyé pour sa réalisation.

VIOLENCE

La disponibilité de services adaptés aux besoins des victimes de violence; une formation adéquate des intervenantes et intervenants concernés; une action concertée auprès des victimes et une sensibilisation du public au phénomène de la violence et à ses conséquences, constituent les principaux axes de l'intervention gouvernementale en matière de lutte contre la violence faite aux femmes.

Violence conjugale

Pour assurer l'actualisation et l'arrimage des politiques gouvernementales en matière de violence, un comité interministériel a poursuivi ses efforts pour concerter les actions des ministères de la Justice, du Solliciteur général et de la Santé et des Services sociaux. Dans les régions, des rencontres ont eu lieu pour définir de façon pratique le rôle des intervenantes et intervenants dans les cas de violence conjugale.

Trois grandes réalisations ont marqué l'année 1987-1988: l'adoption d'un plan triennal de financement pour les maisons d'hébergement, l'instauration d'une permanence téléphonique pour diriger les victimes de violence, et le lancement d'une vaste campagne de sensibilisation à l'intention de la population sur le thème de la violence conjugale.

Le plan triennal de financement des maisons d'hébergement du ministère de la Santé et des Services sociaux permettra de doubler d'ici trois ans le budget consenti à ces ressources du milieu. En effet, de 6,3 millions qu'il était en 1986-1987, le budget s'établira en 1989-1990 à 13,7 millions. En 1987-1988, 67 maisons d'hébergement pour femmes en difficulté et victimes de violence se sont partagé un total de 9 183 182 $. D'autre part, ce ministère a accordé un soutien financier à sept organismes travaillant auprès de conjoints violents, pour un total de 195 000 $.

Briser l'isolement et obtenir l'aide appropriée sont deux nécessités pour les personnes victimes de violence. Dans cette veine, le ministère de la Justice a octroyé une aide financière de 63 000 $ au Regroupement des maisons d'hébergement afin qu'il mette en place une permanence téléphonique pour diriger les victimes de violence, où qu'elles

soient au Québec, vers les services d'aide dont elles ont besoin. Mis en opération le 1er décembre 1987, ce service répondait à un besoin énorme puisqu'en moins de quatre mois, 1 808 personnes ont sollicité de l'aide.

Enfin, en février 1988, les ministères de la Justice, de la Santé et des Services sociaux et du Solliciteur général lançaient à travers le Québec une vaste campagne de sensibilisation sur la violence conjugale. D'un coût de 625 000 $, la campagne s'est poursuivie à la télévision, à la radio et dans les médias écrits jusqu'à la fin mars. Une évaluation des résultats de cette campagne est en cours afin de déterminer quelle forme devrait prendre les prochaines démarches de sensibilisation.

À ces services et mécanismes nouveaux s'ajoute la poursuite des activités de formation à l'intention des personnes appelées à travailler auprès des femmes victimes de violence. Ainsi, le personnel du réseau de la santé et des services sociaux a reçu une session de formation sur l'intervention féministe et une autre sur l'accueil et le dépistage.

Par ailleurs, les policiers multiplicateurs ont poursuivi la formation de leurs collègues, de telle sorte que 10 000 policiers du Québec ont été renseignés sur la politique d'intervention en matière de violence conjugale. En outre, la plupart des services de police ont élaboré des directives à partir du guide d'intervention du ministère du Solliciteur général et assurent la compilation de données statistiques sur les cas de violence conjugale. Ce ministère a également déterminé des mesures en regard du traitement des plaintes de violence conjugale par les policiers de façon à ce que leurs interventions les amènent à recueillir tous les éléments de preuve pertinents à une éventuelle poursuite. De plus, la formation d'une bonne partie des agents et agentes de probation a été assurée. Enfin, le ministère de la Justice a émis de nouvelles directives en ce qui concerne le traitement des dossiers des victimes de violence conjugale, directives visant principalement à resserrer les enquêtes relatives à la mise en liberté des prévenus et au traitement d'un dossier par un même substitut du Procureur général.

Autres formes de violence

La violence recoupe aussi d'autres réalités qui requièrent de l'État protection et soutien aux personnes qui en sont victimes. Dans cette optique, le ministre de la Justice a réalisé une tournée de consultation à travers le Québec pour faire le point sur les politiques en vigueur et les services offerts actuellement aux victimes d'actes criminels. À la suite de cette consultation, le ministère a préparé un projet de loi qui a été déposé à l'Assemblée nationale au printemps. Cette loi a pour but de doter le Québec d'une politique globale d'aide aux victimes d'actes criminels en reconnaissant leurs droits, en établissant des mécanismes de concertation et de coordi-

nation et en pourvoyant au financement des services d'aide.

Au cours de l'exercice 1987-1988, le ministère de la Santé et des Services sociaux a accordé 739 000 $ à 17 centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS). De plus, afin de répondre aux critiques émises par les utilisateurs et utilisatrices de la trousse médico-légale pour les victimes d'agression à caractère sexuel, celle-ci a été simplifiée et mise à l'essai dans trois régions: Montréal, Lanaudière et Mauricie. Le comité de révision de la trousse a en outre fait l'analyse des mécanismes de concertation régionaux et des protocoles d'accueil dans les centres hospitaliers en vue de parfaire la formation du personnel des réseaux socio-sanitaire et judiciaire.

PROMOTION DE LA RÉALITÉ FÉMININE

Au cours de la première année de mise en oeuvre de ses orientations triennales en matière de condition féminine, le gouvernement a exprimé, de façons diverses, sa volonté de promouvoir la prise en compte de la réalité féminine dans un éventail important de dossiers.

Femmes sans abri

Profitant du fait que 1987 avait été décrétée, Année internationale du logement des sans-abri (AILSA) par l'Organisation des Nations unies, le gouvernement a entrepris des travaux pour mieux connaître le phénomène des sans-abri et a adopté diverses mesures à leur intention. Du point de vue de la condition féminine, deux interventions méritent d'être soulignées.

Le Secrétariat à la condition féminine et le Conseil du statut de la femme ont contribué techniquement et financièrement à la réalisation d'une étude, échelonnée sur deux ans, relative à la situation des femmes sans abri et aux actions à entreprendre pour prévenir l'itinérance féminine et améliorer le sort de ces femmes. En outre, une aide financière spéciale a été accordée à des maisons d'hébergement. Ainsi, 12 maisons d'hébergement se sont partagé des subventions totalisant 3 649 832 $ pour créer des unités de logement. Parmi celles-ci on retrouve six maisons d'hébergement pour femmes violentées. Dans le cadre du fonds de soutien, 55 maisons ont reçu une aide financière totalisant 724 000 $ pour l'achat d'ameublement et d'équipement ou pour réaliser des projets spéciaux. Parmi celles-ci, on retrouve 42 maisons d'hébergement pour femmes violentées.

Femmes en milieu carcéral

Pour faire suite aux recommandations proposées par la Commission des droits de la personne lors de son enquête sur la condition des femmes en milieu

carcéral, une étude portant sur la situation particulière des femmes délinquantes ainsi qu'une évaluation des services offerts eu égard aux besoins de cette clientèle ont été réalisées en 1987-1988. Ces travaux ont permis entre autres d'identifier des avenues de solution et des attitudes à préconiser chez les intervenantes et intervenants dans les établissements pour femmes, soit la Maison Tanguay à Montréal et la Maison Gomin à Québec.

Des recommandations du groupe de travail ont commencé à être implantées à la fin de l'année 1987. Ainsi, à la Maison Gomin, un programme de formation académique individuelle et de croissance personnelle voyait le jour en novembre 1987. La participation des personnes incarcérées se situait à 75% après quatre mois d'opération. Par ailleurs, les gestionaires de la Maison Tanguay ont été sensibilisés au contenu du rapport et un plan d'action a été élaboré en vue d'en actualiser les recommandations.

Femmes autochtones

Pour concrétiser sa volonté d'appuyer l'Association des femmes autochtones du Québec dans un dossier jugé prioritaire, le gouvernement a prêté son concours à l'élaboration d'une stratégie de communication en vue de sensibiliser le milieu autochtone au problème de la violence. Cette stratégie comporte trois volets: la création et la diffusion d'une affiche; la production de chroniques qui seront diffusées sur les ondes des radios communautaires autochtones ainsi que la conception et la distribution d'un dépliant faisant état notamment des ressources disponibles dans les communautés.

Le premier volet a été réalisé en 1987-1988. Il s'agit d'une affiche produite en cinq langues, illustrée par une artiste autochtone et qui a été largement diffusée dans toutes les communautés autochtones. Le Secrétariat aux affaires autochtones et le Secrétariat à la condition féminine ont contribué à la réalisation de cette activité pour une somme de 8 000 $. Enfin, rappelons qu'une subvention de fonctionnement de 110 000 $ a été accordée à l'Association des femmes autochtones du Québec.

Support aux groupes de femmes

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a assuré un soutien professionnel et technique au Comité provincial provisoire des femmes en agriculture et a ainsi contribué à la mise sur pied de la Fédération des agricultrices du Québec (FAQ) et des treize syndicats régionaux. Un support financier de 125 000 $ a été accordé à la FAQ; neuf syndicats régionaux ont reçu chacun 5 000 $.

Dans le cadre de ses programmes d'aide financière, le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration porte une attention particulière aux projets présentés par des associations féminines. En 1987-1988, le Ministère a accordé 276 400 $ pour répondre à 41 demandes émanant de ces groupes.

De plus, par le biais du programme d'aide aux travaux communautaires du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, 108 000 $ ont été accordés pour la réalisation de neuf projets.

Représentation des femmes dans les médias

Entre autres activités dans ce domaine, signalons la poursuite des publications *À LA UNE au gouvernement* et la *Gazette des femmes*, respectivement du Secrétariat à la condition féminine et du Conseil du statut de la femme.

Le Conseil, quant à lui, a décerné de nouveau, en 1987, ses prix Éméritas et Déméritas, contribuant ainsi à favoriser le développement d'une publicité non sexiste dans les médias écrits et électroniques. Pour sa part, le comité responsable des Prix des communications a manifesté sa préoccupation d'assurer une meilleure représentation féminine à cet événement, notammment dans la composition du jury de sélection. Aussi, pour la première fois depuis la création des Prix en 1983, ce jury est présidé par une femme. Enfin, le ministère de l'Industrie et du Commerce a proposé les noms de plus de soixante femmes d'affaires pour des articles dans diverses revues mensuelles et grands quotidiens.

Participation à des comités et organismes

Au cours de la dernière année, le gouvernement a tenu à réaffirmer sa volonté de favoriser la participation des représentantes de groupes de femmes aux mécanismes régionaux de concertation en éducation des adultes, soit la Table régionale Éducation - Main-d'oeuvre et les services Accueil et Référence. Un groupe de travail interministériel a examiné les problèmes relatifs à cette participation, notamment ceux reliés à la définition et à la reconnaissance du rôle des représentantes, ainsi qu'au support informationnel, technique et financier dont elles ont besoin. Un plan d'action, qui propose des mesures pour aplanir ces difficultés, est en bonne voie de réalisation. Parmi les premières activités réalisées, on compte la production de documents cadres pour sensibiliser les représentants et représentantes des ministères concernés ainsi que les représentantes des femmes à la problématique de la participation des clientèles hors réseaux aux instances de concertation et les informer des actions à prendre pour améliorer cette participation. Aussi, une procédure de remboursement des frais a été élaborée et diffusée auprès des personnes intéressées. Un budget de 15 000 $ sera consacré à ce titre.

Dans un but de consultation et de rapprochement, le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration a maintenu une table externe de consultation avec les organismes représentatifs des femmes des communautés culturelles en regard de la formation professionnelle. D'autre part, des représentantes de groupes de femmes ont été invitées par le ministère de la Santé et des Services sociaux à faire partie de comités aviseurs qui se

penchent sur les questions suivantes: intervention féministe en santé mentale, effets du diéthylstilboestrol (DES) et violence en milieu autochtone.

Une banque de curriculum vitae a été créée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, permettant d'identifier des ressources féminines en milieu agricole et de favoriser leur participation aux organismes et aux programmes agricoles. Enfin, pour encourager les candidatures féminines aux conseils d'administration de grandes entreprises, le ministère de l'Industrie et du Commerce a proposé les noms d'une cinquantaine de femmes au comité Accès 51 de la Chambre de commerce de Montréal.

Femmes et loisir

Pour mieux définir les besoins particuliers des femmes qui connaissent des problèmes d'accès au loisir, un groupe de travail tripartite, formé du milieu associatif, de municipalités et du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP), a complété ses travaux au printemps 1988. Il s'est penché sur les motivations, les contraintes et les besoins des femmes, des personnes handicapées et des aînés qui connaissent des problèmes particuliers d'accès au loisir. L'objectif de la démarche était de préciser et de privilégier des moyens pour accroître la participation de ces clientèles aux activités de loisir.

En outre, on a procédé à l'implantation du programme «Viactive» sur dix territoires de départements de santé communautaire (DSC). Ce programme vise à inciter les aînés, dont une majorité de femmes, à intégrer à leur vie une pratique régulière de l'activité physique.

Par le biais du programme de soutien aux centres communautaires de loisir, le MLCP a accordé 73 000 $ en subventions aux YWCA de Québec et Montréal et 100 967 $ au Mouvement québécois des camps familiaux qui regroupe principalement des familles monoparentales.

Accès au crédit

L'évolution de la situation juridique des femmes, leur arrivée massive sur le marché du travail ainsi que les changements dans les modes de consommation ont fait en sorte que l'égalité dans l'accès au crédit est devenue une préoccupation des femmes. En effet, cet accès au crédit constitue un facteur important dans la conquête de leur autonomie financière et dans leur participation pleine et entière à la vie économique, comme consommatrices et comme entrepreneures. Aussi, au cours de l'année 1987-1988, plusieurs actions ont été menées en vue de favoriser l'accès des femmes au crédit.

Le Secrétariat à la condition féminine a produit une brochure afin de sensibiliser les femmes à l'importance de se créer une identité financière et de s'intéresser à la gestion de leur argent. Intitulé *Les femmes et le crédit* et lancé en avril 1988, ce guide se veut un aide-mémoire qui peut être utile à toute personne

qui cherche à mieux connaître les rouages du crédit en vue de mieux l'utiliser.

À l'intention des jeunes filles, le ministère de l'Éducation, Radio-Québec et le Secrétariat à la condition féminine ont produit une bande vidéo sur les jeunes et l'argent. Conçue pour être diffusée dès septembre 1988 dans le cadre du cours d'initiation à la vie économique offert aux élèves du secondaire V, cette bande vidéo vise à encourager les jeunes filles à s'interroger sur l'argent, le travail, la famille... et à faire des choix, pour atteindre une plus grande autonomie financière.

En outre, les pourparlers se poursuivent avec les institutions financières afin de mettre au point une activité d'animation sur les femmes et le crédit, à l'intention du personnel préposé au crédit.

Activités à caractère international

Un grand nombre d'activités à caractère international ont mis en évidence l'expertise québécoise dans plusieurs domaines, nommément la condition féminine, le travail, la santé, l'entrepreneurship féminin, le théâtre, le cinéma.

C'est ainsi que le Secrétariat à la condition féminine a participé, en décembre 1987, à une réunion d'experts de l'UNESCO qui s'est tenue à Bakou, en Union soviétique. Dix-huit délégués de seize pays d'Amérique, d'Europe, d'Asie et d'Afrique ont échangé sur les obstacles qui freinent l'égalité des femmes et des hommes et sur l'état d'avancement de ce dossier dans les diverses régions du monde. L'expérience du Québec a suscité beaucoup d'intérêt, particulièrement en ce qui concerne la mise en place de lois et de structures gouvernementales en matière de condition féminine.

Dans le cadre de l'entente France-Québec en condition féminine, huit missions portant notamment sur l'égalité professionnelle et l'éthique des sciences de la vie ont eu lieu.

Pour leur part, les ministères des Relations internationales et de l'Industrie et du Commerce, en collaboration avec le Comité international des femmes africaines pour le développement (CIFAD) ont offert une session de formation à vingt formatrices en entrepreneurship. Cette activité s'est tenue à Abidjan, Côte d'Ivoire.

Le ministère des Relations internationales a appuyé financièrement la participation de plusieurs Québécoises à des rencontres internationales à l'étranger, contribuant ainsi à la diffusion de la culture et des compétences des Québécoises. Par exemple: la mission de la ministre déléguée à la Condition féminine en Australie et en Californie, les missions de Vidéo-Femmes aux États-Unis, au Cameroun et au Mexique, et le stage d'une représentante du Regroupement des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) en Californie.

Par ailleurs, en accueillant plusieurs personnalités étrangères, ce ministère a permis d'acquérir des connaissances essentielles à la promotion de la femme au Québec et d'établir des réseaux de communication et d'information, ainsi que des échanges de biens et d'idées. Parmi ces invitées, il y a eu madame Nava, ministre responsable du Secrétariat de la femme de l'État de Guerrero, au Mexique; la ministre chargée de la condition féminine du Gabon; cinq déléguées du gouvernement des Philippines; vingt-huit femmes bénévoles de la préfecture de Shizuoka au Japon; deux stagiaires de l'ENAP, la sous-ministre à la condition féminine du Zaïre et la secrétaire générale de la coopération internationale de la Tunisie.

ÉTAT-EMPLOYEUR

Le plan d'action en matière de condition féminine 1987-1988 de l'État-Employeur était lié à l'adoption du programme d'accès à l'égalité pour les femmes de la fonction publique. Les axes d'intervention identifiés et les activités ou mesures énoncées visaient donc une implantation efficace de celui-ci.

Pour assurer le succès de ce programme, une stratégie de diffusion d'information a été mise en oeuvre. Après le lancement public du programme en septembre 1987 par le ministre délégué à l'Administration et président du Conseil du trésor, tous les sous-ministres, présidentes et présidents d'organismes ont été informés de la nature et des objectifs du programme.

Une information plus technique a été communiquée conjointement par l'Office des ressources humaines et le Secrétariat du Conseil du trésor à environ quarante membres du Comité consultatif en gestion du personnel. Ce comité regroupe des directrices et directeurs en ressources humaines. Des sessions d'information ont également été tenues à l'intention de 95 agentes et agents de gestion de personnel et de 65 personnes chargées de dossier. Ces dernières ont de plus bénéficié d'une session de formation d'une journée et demie.

Compte tenu de son rôle conseil, l'Office des ressources humaines a aussi informé une centaine d'intervenantes et intervenants de son organisation, incluant l'ensemble de son personnel d'encadrement. Enfin, l'Office a fait parvenir à 74 associations et services de placement de femmes une information précise sur le contenu du programme.

L'axe d'intervention le plus important visait l'accroissement du nombre de femmes dans les catégories d'emploi visées par le programme: personnel d'encadrement, professionnel et enseignant, ainsi qu'ouvrier et agent de la paix. À cet égard, des cibles ministérielles sur trois ans ont été établies et les ministères et organismes doivent, à compétence égale, privilégier les candidatures féminines. Aussi,

pour faciliter l'atteinte des objectifs tant qualitatifs que quantitatifs, les personnes chargées de dossier ont élaboré un plan d'action ministériel.

En matière de progression de carrière, l'Office des ressources humaines a expérimenté un projet d'orientation professionnelle de groupe au cours de l'hiver 1988. Deux sessions ont été tenues, l'une à Québec et l'autre à Rimouski. Elles seront suivies d'une évaluation. En ce qui a trait au programme de relève féminine à la gestion, le comité interministériel, formé de personnes chargées de dossier, a examiné différentes facettes de l'identification du potentiel de gestion. Les recommandations de ce comité sont actuellement à l'étude à l'Office des ressources humaines.

Dans le cadre de l'amélioration du système d'emploi, le Secrétariat du Conseil du trésor a modifié la directive concernant l'avancement accéléré d'échelon du personnel de bureau, techniciens et assimilés et des agents de la paix. Cette modification permet de reconnaître, à certaines conditions, la première année de scolarité immédiatement supérieure à la scolarité la plus élevée prévue aux conditions d'admission de la catégorie d'emploi visée.

Dans l'ensemble, un bilan positif peut être tracé. La majorité des activités prévues ont été réalisées et celles à caractère continu ont été reconduites dans le plan d'action 1988-1989.

ACTIVITÉS 1988-1989

GROUPES DE FEMMES

Groupes de femmes

En regard des groupes de femmes, le gouvernement a retenu dans ses orientations triennales, les objectifs suivants:

- Consolider et développer les mécanismes d'information, de consultation et de concertation entre le gouvernement et les groupes de femmes;
- développer des stratégies novatrices susceptibles d'assurer un meilleur soutien financier aux groupes de femmes;
- faire connaître la contribution des groupes de femmes dans les divers secteurs de la vie en société.

En 1988-1989, voici les activités et mesures qui seront réalisées dans la poursuite de ces objectifs:

Mécanismes d'information, de consultation et de concertation

- Publication de *À LA UNE au gouvernement*, bulletin bimestriel d'information gouvernementale;
  (SCF)
- tenue de la rencontre annuelle entre les groupes de femmes et le gouvernement à l'automne 1988;
  (SCF)
- tenue de réunions d'information thématique sur des sujets d'intérêt pour les groupes de femmes;
  (SCF et ministères)
- soutien technique et financier aux femmes et aux groupes de femmes participant à divers mécanismes de consultation régionaux et provinciaux tels:
  . commissions parlementaires
  . sommets socio-économiques régionaux
  . tables régionales Éducation-Main- d'oeuvre
  . services Accueil et Référence;
  (SCF, CSF et ministères)
- enquête auprès des groupes de femmes inscrits sur les listes d'envoi des ministères et organismes pour évaluer leur degré de satisfaction et leur intérêt à être réinscrits.
  (SCF)

Financement

- Soutien financier à des groupes de femmes autochtones, des communautés culturelles ou oeuvrant en agriculture;
  (SAA, MCCI, MAPAQ)
- amélioration du cadre financier pour des groupes de femmes offrant des services directs à des clientèles féminines en matière de santé, de violence et d'information référence;
  (MSSS)
- préparation d'une politique sur la place et le financement des organismes communautaires, à partir des études réalisées;
  (MSSS)

Connaissance des groupes de femmes

- Soutien technique et financier aux groupes de femmes pour la préparation des événements qui souligneront le 50e anniversaire du droit de vote des femmes en 1990;
  (SCF, ministères et organismes)
- activités de sensibilisation pour mieux intégrer les Québécoises des communautés culturelles aux activités des groupes de Québécoises d'origine;
  (MCCI)
- soutien à la création de réseaux d'échange et d'entraide pour les femmes d'affaires.
  (MIC)

ÉGALITÉ DES CONJOINTS

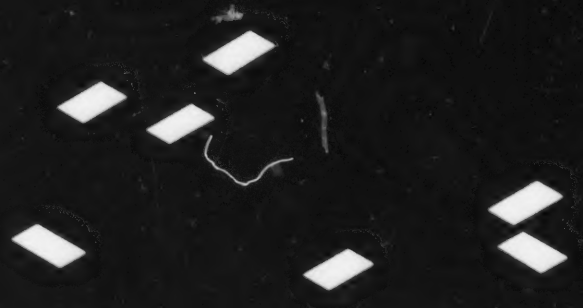

Égalité des conjoints

Au chapitre de l'égalité des conjoints, le gouvernement a retenu dans ses orientations triennales, les objectifs suivants:

- Établir un meilleur équilibre économique entre les conjoints;
- améliorer la protection légale des personnes vivant en union de fait;
- améliorer les services d'aide aux personnes en instance de séparation ou de divorce.

En 1988-1989, voici les activités et mesures qui seront réalisées dans la poursuite des ces objectifs:

Partage de la richesse familiale

- Dévoilement d'un document d'orientation sur les droits économiques des conjoints, suivi de consultations publiques;
  (MJQ)
- dépôt et adoption d'un projet de loi favorisant l'implantation d'un système de perception automatique des pensions alimentaires;
  (MJQ, MMSR, MDCF)
- suites à donner au rapport sur les incidences fiscales du transfert de propriété entre conjoints, en vue de favoriser l'accès à la propriété pour les collaboratrices;
  (MFQ, MJQ, MAPAQ, MDCF)
- production d'une brochure sur les modèles de convention au sein d'une entreprise familiale.
  (SCF)

Médiation en matière familiale

- Implantation de services de médiation sur l'ensemble du territoire.
  (MJQ, MSSS)

Union de fait

- Production de modèles de convention pour les conjoints de fait.
  (SCF, SAF)

ÉGALITÉ EN ÉDUCATION

Égalité en éducation

Au chapitre de l'égalité en éducation, le gouvernement a retenu dans ses orientations triennales, les objectifs suivants:

- Favoriser une plus juste représentation des Québécoises à tous les niveaux et à l'intérieur de toutes les disciplines de l'éducation;
- favoriser et soutenir, par l'acquisition d'une formation, le processus de développement et d'autonomie des femmes;
- favoriser et soutenir une formation qualifiante visant une intégration des femmes au marché du travail;
- accroître et assouplir les mécanismes permettant aux femmes des communautés culturelles d'avoir accès à une formation linguistique, générale et professionnelle;
- s'assurer que le contenu et les pratiques en éducation véhiculent des modèles diversifiés et mieux adaptés à la réalité d'aujourd'hui.

En 1988-1989, voici les activités et mesures qui seront réalisées dans la poursuite de ces objectifs:

Formation générale

- Élaboration d'un programme cadre en matière d'égalité des sexes à l'intention des commissions scolaires et organisation de sessions de perfectionnement pour leur personnel;
  (MEQ)
- consultations sur le plan d'action gouvernemental portant sur la participation des filles et des femmes à la science et à la technologie et mise en oeuvre des engagements des ministères;
  (MESS, MEQ, MMSR)
- création d'un volet «Femmes, sciences et technologies» dans le programme de soutien aux activités de diffusion de la culture scientifique et technique;
  (MESS)
- attribution du prix Irma-LeVasseur à une ou des filles s'étant signalées dans un domaine scientifique et technologique;
  (SCF)
- élaboration de sessions de formation sur l'accès des femmes à l'enseignement postsecondaire, accompagnées d'un guide d'activités;
  (MESS)
- production et implantation, d'une vidéo et d'un guide d'exploitation pédagogique visant à sensibiliser les jeunes du secondaire aux moyens d'assurer leur autonomie financière;
  (MEQ)
- diffusion de documents qui traitent notamment:
  - des pratiques pédagogiques et du sexisme au collégial;
    (MESS)
  - des facteurs limitant l'orientation des filles vers les programmes de formation non traditionnels;
    (MEQ, MESS, SCF)
  - du portrait de la clientèle féminine dans l'enseignement postsecondaire.
    (MESS)

Formation professionnelle

- Poursuite des travaux en vue d'élaborer un plan d'intervention en matière d'accès des filles à la formation professionnelle;
  (MEQ)
- maintien, pour les femmes, des programmes «Transition-Travail» et «Accès à la formation professionnelle», ce dernier comportant les trois volets suivants:
  - acquisition du diplôme d'études secondaires préparatoire à l'emploi ou à la formation professionnelle;
  - mise à niveau permettant l'acquisition des préalables à la formation scientifique;
  - préformation à la formation technologique;
    (MMSR, MESS, MEQ)
- maintien, pour les femmes, du programme 'Accès aux carrières technologiques' et élaboration d'un protocole d'évaluation en vue de l'attribution de crédits scolaires;
  (MESS)
- mise à jour du dépliant *Les femmes et les métiers non traditionnels;*
  (MMSR)

- introduction d'une approche pédagogique adaptée aux clientèles adultes dans l'enseignement des mathématiques, physique, chimie et implantation d'outils appropriés dans les collèges;
(MESS)

- diffusion de quatre dépliants sur les formations non traditionnelles suivantes: génie mécanique, génie civil, métallurgie et électrotechnique;
(MESS, MMSR)

- maintien des dix services externes de main-d'oeuvre (SEMO) destinés aux femmes et évaluation du programme.
(MMSR)

Reconnaissance des acquis

- Poursuite des travaux du Comité interministériel sur la reconnaissance des acquis;
(MEQ, MESS, MMSR, MCCI, MAPAQ, MIC)

- mise en place progressive de services de reconnaissance des compétences dans les commissions de formation professionnelle;
(MMSR)

- raffinement des outils visant à la reconnaissance des acquis:

  . tables d'équivalence entre les activités de formation des organismes non scolaires et des collèges;

  . instrument de mesure des aptitudes générales des adultes;

  . instruments d'identification des acquis expérientiels, tels ceux des travailleuses au foyer;
  (MESS)

- financement et soutien technique à des projets d'élaboration de programmes centrés sur l'acquisition de compétences;
(MESS)

- financement et soutien technique à des projets centrés sur l'apprentissage pratique et individualisé dans la formation collégiale;
(MESS)

- poursuite des travaux sur les équivalences d'études étrangères en regard des cours de mathématiques, chimie et physique offerts dans le secteur éducation des adultes.
(MCCI)

Programmes adaptés à certaines clientèles

Agricultrices

- Diffusion et suivi du rapport sur l'adéquation entre les besoins des agricultrices en formation professionnelle et les services offerts;
(MAPAQ)

- poursuite du programme «Formation de leaders», lequel comporte les trois sessions suivantes:

  . Leadership situationnel;

  . Stratégies de changement;

  . Consolidation d'équipes de travail.
  (MAPAQ)

Femmes des communautés culturelles

- Évaluation des besoins en formation des femmes des communautés culturelles aux fins de recrutement des stagiaires pour le programme national de formation en établissement (PNFE);
(MCCI)

- activités de rapprochement entre organismes de Québécoises d'origine et organismes de Québécoises des communautés culturelles travaillant dans le domaine de la formation professionnelle;
(MCCI)

- publication de bulletins d'information scolaire et professionnelle à l'intention des femmes des communautés culturelles;
(MCCI)

- mise en oeuvre d'un programme de formation linguistique à temps plein destiné à la clientèle actuellement inadmissible au PNFE, en majorité constituée de femmes, avec allocations de dépenses et de services de garde;
(MCCI)

- maintien de 12 000 jours/élèves pour la clientèle analphabète, majoritairement féminine, inscrite aux cours de français à temps complet;
(MCCI)

- aide technique et financière à des organismes non gouvernementaux pour organiser des cours de français à l'intention de clientèles femmes analphabètes et minorités visibles dans le cadre du Programme d'aide à la francisation des immigrants (PAFI) avec allocations pour des services de garde;
(MCCI)

- maintien du programme de francisation qui s'adresse aux clientèles ayant des besoins d'apprentissage du français reliés à une profession, telle infirmière, domestique, secrétaire;
(MCCI)

- maintien de cours de français adaptés pour les femmes d'immigration traditionnelle;
(MCCI)

- mise sur pied d'un atelier d'enseignement du français écrit pour femmes scolarisées dans la région de l'Outaouais;
(MCCI)

- diffusion d'un dépliant d'information en plusieurs langues sur les programmes relatifs à l'apprentissage du français et les services afférents.
(MCCI)

Recherche

- Achèvement des recherches entreprises dans le cadre du programme de subventions «Fonds de services aux collectivités» et portant sur:

  . la monoparentalité et le milieu de vie des familles;

  . la qualité de vie en milieu agricole;

  menées par le Groupe de recherche et d'échanges multidisciplinaires féministes (GREMF);

  . la formation des intervenantes en maisons d'hébergement et de transition pour femmes violentées;

  menée par l'Université de Montréal.
(MESS)

ÉGALITÉ DANS LE TRAVAIL ET SÉCURITÉ DU REVENU

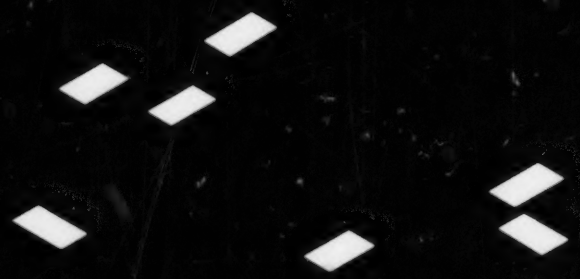

Égalité dans le travail

Au chapitre de l'égalité dans le travail, le gouvernement a retenu dans ses orientations triennales, les objectifs suivants:

- Éliminer toute forme de discrimination envers les femmes, qu'elle soit systémique ou intentionnelle, dans le domaine de l'emploi, de la rémunération et de l'accès aux services;
- favoriser une répartition plus égalitaire du travail rémunéré en termes de catégories professionnelles, de secteurs d'activité économique, d'occupations, de classes et de niveaux d'emploi;
- améliorer les conditions de travail de certaines catégories de travailleuses;
- favoriser une meilleure conciliation de la vie familiale et professionnelle;
- assurer un accès égalitaire au monde des affaires.

En 1988-1989, les activités et mesures qui seront réalisées dans la poursuite de ces objectifs:

Programmes d'accès à l'égalité

- Coordination du plan d'action sur les programmes d'accès à l'égalité (PAE) dans les réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux et dans le monde municipal;
  (SCF)
- soutien technique et financier aux 19 commissions scolaires, 19 collèges et universités, 12 municipalités et 11 établissements de santé et services sociaux engagés dans la mise en oeuvre de programmes d'accès à l'égalité;
  (MEQ, MESS, MAM, MSSS)
- activités de sensibilisation et de formation dans chacun de ces réseaux;
  (MEQ, MESS, MAM, MSSS)
- dépôt d'un rapport diagnostique sur les conditions de travail des personnes employées dans les municipalités ayant un effectif de moins de 100 personnes et élaboration d'un plan d'égalité en emploi adapté à un regroupement de petites municipalités;
  (MAM)
- soutien financier et technique aux 19 entreprises privées engagées dans la mise en oeuvre de PAE;
  (SCF)
- poursuite des travaux du Comité consultatif sur les programmes d'accès à l'égalité dans le secteur privé;
  (SCF)
- analyse comparative des expériences québécoise et française en matière d'égalité professionnelle;
  (SCF, MRI)
- activités de sensibilisation auprès du public et des entreprises privées;
  (SCF)
- élaboration d'outils d'évaluation des projets-pilotes, collecte et traitement des données;
  (SCF)
- dévoilement des modalités d'application des programmes d'accès à l'égalité dans les sociétés d'État;
  (MJQ, Conseil du trésor)
- augmentation de la représentation féminine dans la haute fonction publique et dans les conseils d'administration d'organismes relevant du gouvernement;
  (MCE, ministères)
- décision gouvernementale sur la création d'un fonds d'aide pour les personnes vivant une situation de discrimination systémique.
  (MJQ)

Obligation contractuelle

- Entrée en vigueur de l'obligation contractuelle régissant les entreprises qui ont un effectif de plus de 100 personnes et qui obtiennent du gouvernement des contrats de biens ou services ou des subventions de 100 000 $ ou plus;
  (MAS, MJQ, ministères)
- campagne d'information à l'intention du public et des entreprises concernées;
  (MJQ, MAS, SCF)
- décision gouvernementale quant à l'applicabilité de la mesure à l'industrie de la construction.
  (MJQ, MAS, MTQ, MDCF)

Agricultrices et entrepreneures

- Subventions à l'établissement de 15 000 $ aux agricultrices de moins de 40 ans, comme incitatif à l'établissement en agriculture et au partage d'actifs entre conjoints;
(MAPAQ)
- production d'un document permettant aux agricultrices d'évaluer leurs apports dans l'entreprise;
(MAPAQ)
- enrichissement du *Guide d'établissement et de gestion* par l'ajout de:
  . deux nouvelles brochures traitant de la gestion et du financement des entreprises agricoles;
  . d'outils d'animation pour accompagner les brochures *Définir mes objectifs* et *Consulter pour mieux décider;*
  (MAPAQ)
- support technique pour compléter le réseau de clubs de femmes d'affaires dans les diverses régions du Québec;
(MIC)
- soutien technique à l'organisation d'ateliers sur la gestion du temps, le financement et le démarrage d'entreprises;
(MIC)
- mise à jour du fichier des femmes d'affaires;
(MIC)
- publication de deux études portant sur:
  . le cheminement socio-économique des femmes d'affaires en 1987;
  . les nouvelles entreprises créées entre le 1er août 1986 et le 30 juillet 1987 et leurs besoins;
  (MIC)
- diffusion de la vidéo *Être ou ne pas être entrepreneure* sur les réseaux communautaires du Québec;
(MIC)
- présence au Salon de la PME et au Salon du monde des affaires.
(MIC)

Conditions de travail

- Dépôt d'un projet de loi visant à modifier la Loi sur les normes du travail;
(MMSR)
- décision quant à une hausse du salaire minimum, à partir des études d'impact réalisées;
(MMSR)
- achèvement d'une étude de trois ans portant sur la faisabilité d'établir la proportionnalité en matière de conditions de travail pour les personnes travaillant à temps partiel;
(MTQ)
- préparation d'un document d'orientation en vue d'une réglementation des conditions de travail des travailleurs et travailleuses à temps partiel;
(MMSR)
- identification de mesures adaptées pour les personnes travaillant à temps partiel dans le réseau de la santé et des services sociaux;
(MSSS)
- publication de dépliants sur les programmes et services offerts en région aux femmes désireuses d'intégrer ou de réintégrer le marché du travail;
(MMSR)
- mise à jour, à partir du recensement de 1986, de l'étude sur les femmes des communautés culturelles et leur intégration au marché du travail .
(MCCI)

Conciliation vie professionnelle et familiale

- Examen de politiques favorisant une meilleure conciliation de la vie professionnelle et familiale dans le réseau de la santé et des services sociaux;
(MSSS)
- dépôt d'un projet de politique sur les services de garde et consultations publiques;
(MDCF)
- adoption de la politique sur les services de garde et mise en oeuvre du plan de consolidation et de développement afférent;
(MDCF, OSGE)
- relèvement de l'âge limite pour l'admissibilité et augmentation de la déduction pour frais de garde, qui passera de 3 640 $ à 4 000 $ pour les enfants de moins de 7 ans et de 1 820 $ à 2 000 $ pour les enfants de 7 à 13 ans;
(MFQ)
- ajout de 2 300 000 $ au budget de l'Office des services de garde à l'enfance dans le but de renouveler certains équipements dans les garderies et de soutenir des projets spéciaux de garde estivale;
(MDCF, OSGE)

- création de 5 095 nouvelles places dans les différents services de garde;
(OSGE, MEQ)

- harmonisation du programme d'exonération financière avec d'éventuelles modifications au régime fiscal et au programme de sécurité du revenu;
(OSGE)

- réalisation de projets-pilotes en vue de favoriser la diversification des services;
(OSGE)

- adoption de critères pouvant servir d'indicateurs de qualité dans les garderies;
(OSGE)

- identification des normes minimales pour les services de garde en halte-garderie et en jardin d'enfants;
(OSGE)

- production et diffusion de deux documents portant sur:

  . la mise sur pied d'une agence de services de garde en milieu familial;
  (OSGE)

  . la fiscalité et la travailleuse ou le travailleur autonome en service de garde en milieu familial.
  (OSGE, MRQ)

Sécurité du revenu

Au chapitre de la sécurité du revenu, le gouvernement a retenu dans ses orientations triennales, les objectifs suivants:

- Intégrer dans ses politiques de sécurité du revenu la reconnaissance du travail effectué au foyer auprès de jeunes enfants;
- assurer une meilleure sécurité économique aux femmes bénéficiaires d'aide sociale et aux femmes chefs de famille monoparentale;
- assurer une meilleure harmonisation du système de transfert et du système d'imposition.

En 1988-1989, voici les activités et mesures qui seront réalisées dans la poursuite de ces objectifs:

- Adoption et mise en vigueur d'une loi portant réforme à la sécurité du revenu;
  (MMSR)
- dépôt de propositions gouvernementales visant une modification des régimes privés et publics de rentes;
  (MMSR)
- travaux préparatoires à l'élaboration d'une politique d'intervention auprès des femmes chefs de famille monoparentale;
  (MMSR)
- mise en oeuvre de certains éléments de la réforme fiscale québécoise, notamment:
  . transformation des exemptions personnelles en crédits d'impôt;
  . réduction de la table d'imposition de seize à cinq paliers;
  . non-récupération des allocations familiales;
  (MFQ)
- tenue de rencontres d'information sur les ententes de sécurité sociale avec d'autres pays, à l'intention des Québécoises des communautés culturelles.
  (MCCI)

SERVICES ADAPTÉS À LA RÉALITÉ FÉMININE

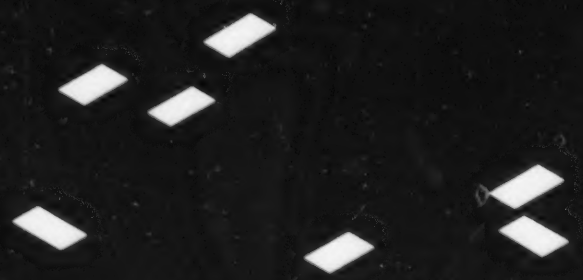

Santé

Au chapitre de la santé, le gouvernement a retenu dans ses orientations triennales, les objectifs suivants:

- S'assurer que les soins donnés aux femmes soient adaptés à leurs besoins particuliers et tiennent compte aussi bien de l'ensemble des dimensions de la personne que de ses différents milieux de vie;
- lutter contre les stéréotypes qui prévalent au sein du milieu socio-sanitaire.

En 1988-1989, voici les activités et mesures qui seront réalisées dans la poursuite de ces objectifs:

Santé mentale

- Adoption et publication de la politique en santé mentale;
  (MSSS)
- formation des intervenants et intervenantes en santé mentale.
  (MSSS)

Périnatalité

- Dévoilement des orientations gouvernementales en matière de périnatalité, notamment la pratique des sages-femmes et les lieux de naissance;
  (MSSS)
- activités d'information et de formation sur le diéthylstilboestrol (DES) auprès des médecins et du personnel infirmier.
  (MSSS)

Nouvelles technologies de la reproduction

- Consultations publiques sur le rapport du Comité mixte sur les nouvelles technologies de la reproduction;
  (MSSS)
- élaboration d'un cadre juridique et administratif afférent.
  (MJQ, MSSS)

Planification des naissances

- Mise en place de mécanismes de concertation régionale en regard des services de planification des naissances;
  (MSSS)
- mise en oeuvre du programme cadre sur les services de planification des naissances.
  (MSSS)

Orientations en matière de santé et services sociaux

- Orientations gouvernementales en matière de services de santé et de services sociaux à la suite de la tournée de la ministre sur les recommandations du rapport Rochon;
  (MSSS)
- collaboration à des projets de recherche féministes reliés aux orientations ministérielles.
  (MSSS)

Soutien aux ressources

- Soutien financier et technique aux ressources communautaires établies par les groupes de femmes.
  (MSSS)

Maladies transmises sexuellement

- Mise en oeuvre du programme global d'intervention pour réduire l'incidence des maladies transmises sexuellement (MTS), comportant des mesures de sensibilisation, de dépistage, de traitement et de recherche;
  (MSSS)
- réalisation de la deuxième phase de la campagne de communication sur la prévention des MTS et du SIDA;
  (MSSS)
- réalisation du plan d'action pour la lutte contre le SIDA.
  (MSSS)

Violence

En regard de la violence, le gouvernement a retenu dans ses orientations triennales, les objectifs suivants:

- Assurer la sécurité et la protection des victimes de violence ou d'actes criminels;
- améliorer les services sociaux et judiciaires fournis aux victimes de violence et à leurs agresseurs;
- briser les stéréotypes entourant le phénomène de la violence faite aux femmes.

En 1988-1989, voici les activités et mesures qui seront réalisées dans la poursuite de ces objectifs:

Violence

- Poursuite de la mise en oeuvre du plan de consolidation et de développement des maisons d'hébergement;
  (MSSS)
- poursuite de la mise en oeuvre des plans de concertation régionaux en matière de violence conjugale;
  (MSSS, MJQ, MSG)
- poursuite de la formation des policiers, policières, agents et agentes de probation, en regard de l'intervention en matière de violence conjugale;
  (MSG)
- analyse des données statistiques sur les cas de violence conjugale, compilées par les services de police et les substituts du Procureur général;
  (MSG, MJQ)
- élaboration d'une politique provisoire de financement et création d'un programme de soutien aux ressources travaillant auprès des conjoints violents;
  (MSSS)
- adoption d'un plan d'intervention visant le traitement des conjoints violents au sein des établissements socio-sanitaires et des ressources communautaires;
  (MSSS, MJQ, MSG)
- activités de formation à l'intention des intervenants et intervenantes en matière de violence, notamment dans les communautés autochtones des régions nordiques (Povungnituk, Kujjuak, Chisasibi);
  (MSSS, MSG)
- mise en oeuvre des deuxième et troisième phases de la stratégie de sensibilisation des communautés autochtones à la violence, comportant la production de chroniques radiophoniques et de dépliants, en collaboration avec l'Association des femmes autochtones du Québec;
  (SCF, SAA)
- maintien du soutien financier à la permanence téléphonique mise sur pied pour diriger les victimes de violence conjugale vers le service d'aide le plus approprié;
  (MJQ)
- évaluation de la première phase de la campagne de sensibilisation du public au phénomène de la violence conjugale et, selon les résultats obtenus, mise en oeuvre d'une deuxième phase;
  (MSSS, MJQ, MSG)
- élaboration d'un cadre financier pour les centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS);
  (MSSS)
- implantation, dans toutes les régions, de la nouvelle version du guide d'intervention et de la trousse médico-légale pour les victimes d'agression sexuelle, et formation afférente du personnel policier et de probation.
  (MSG)

Actes criminels

- Adoption et mise en vigueur d'une législation reconnaissant les droits des victimes d'actes criminels et définissant les responsabilités des intervenants et intervenantes, et réalisation des mesures suivantes:
  - . création d'un Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels au ministère de la Justice;
  - . implantation de centres d'aide aux victimes d'actes criminels, offrant notamment des services de soutien et d'accompagnement;
  - . constitution d'un fonds d'aide aux victimes d'actes criminels.
    (MJQ)

Promotion de la réalité féminine

Au chapitre de la promotion de la réalité féminine, le gouvernement a retenu dans ses orientations triennales, les objectifs suivants:

- Favoriser une meilleure reconnaissance de la réalité des femmes;
- assurer une meilleure prise en compte de cette réalité;
- promouvoir une meilleure représentation des femmes dans les médias.

En 1988-1989, voici les activités et mesures qui seront réalisées dans la poursuite de ces objectifs:

Femmes sans abri

- Poursuite du programme d'aide à la réalisation de logements pour les sans-abri, mis en oeuvre au cours de l'Année internationale du logement des sans-abri, en tenant compte des besoins particuliers de la clientèle féminine;
  (SHQ)
- dépôt du rapport sur la situation des femmes itinérantes et leurs besoins en termes de services;
  (SCF, CSF)
- publication d'un inventaire des ressources disponibles pour les femmes sans abri.
  (MMSR)

Femmes en milieu carcéral

- Mise en place de services de santé physique et mentale appropriés pour la clientèle féminine incarcérée;
  (MSG, MSSS)
- mise sur pied d'un programme d'information et de prévention en matière de toxicomanie à la Maison Gomin, et poursuite du programme à la Maison Tanguay;
  (MSG)
- élaboration de programmes de formation individualisée pour les femmes incarcérées;
  (MSG, MEQ)
- mise en oeuvre, à la Maison Tanguay, du projet «continuité famille», permettant l'accueil des enfants des détenues trois jours/semaine;
  (MSG)
- mise en place d'un plan d'accueil dans les établissements de détention et information à la clientèle;
  (MSG)
- réalisation, dans la région de Québec, d'un projet de service d'accueil dans la communauté pour faciliter la réinsertion sociale des femmes contrevenantes, comme alternative à l'incarcération.
  (MSG)

Femmes autochtones

- Accroissement de la subvention de fonctionnement à l'Association des femmes autochtones du Québec;
  (SAA)
- diffusion d'un document synthèse sur la réalité des femmes autochtones du Québec.
  (SCF)

Connaissance de la réalité féminine

Soutien aux femmes et aux groupes de femmes

- Activités ministérielles et soutien aux groupes de femmes dans le cadre de la Journée internationale des femmes;
  (CSF, SCF, ministères)
- soutien informationnel et technique aux groupes de femmes des communautés culturelles dans leur travail de consolidation;
  (MCCI, CSF)
- support financier et informationnel à la Fédération des agricultrices du Québec.
  (MAPAQ)

Représentation des femmes dans les médias

- Publication d'articles sur l'évolution de la situation des femmes dans les médias, dans le *Bulletin des communications;*
(MCQ)
- diffusion d'informations d'intérêt pour les agricultrices, dans les médias;
(MAPAQ)
- revue des publications du ministère de l'Environnement, dans une perspective de désexisation;
(MENVIQ)
- bilan de la représentation des Québécoises des communautés culturelles dans les publications gouvernementales et recommandations au ministère des Communications, s'il y a lieu;
(MCCI)
- création d'une table de concertation sur le phénomène du sexisme et de la violence dans les vidéoclips, réunissant des personnes des milieux de production et de diffusion de vidéoclips, et du gouvernement;
(CSF, MAC, MEQ, MCQ)
- consultation des groupes de femmes sur la classification des films et vidéos dans le cadre de la réglementation de la Loi sur le cinéma.
(MAC)

Projets innovateurs

- Création d'un prix d'excellence pour des projets innovateurs en matière de condition féminine.
(MDCF)

Support et sensibilisation du personnel des ministères et de leurs réseaux

- Poursuite des activités de sensibilisation du personnel des ministères et de leurs réseaux à une plus grande intégration de la problématique féminine.
(MAPAQ, MCCI, MMSR, MSSS)

Femmes et politique municipale

- Activités d'information et de formation pour susciter la participation des femmes à la politique municipale.
(MAM)

Femmes et environnement

- Réalisation d'une recherche sur la femme et l'environnement afin d'identifier les actions gouvernementales appropriées pour assurer une participation plus active des femmes dans ce domaine.
(MENVIQ)

Femmes et loisir

- Élaboration et mise en oeuvre d'un plan de promotion relatif à la participation des femmes aux activités de loisir.
(MLCP)

Femmes et crédit

- Diffusion de la brochure *Les femmes et le crédit;*
(SCF)
- soutien technique et financier à la réalisation d'un outil de sensibilisation et d'animation à l'intention des institutions financières et de crédit.
(SCF)

Activités à caractère international

- Intégration d'un volet condition féminine dans la planification des activités à caractère international;
(MRI, SCF)
- soutien financier à des rencontres culturelles, économiques, commerciales, éducationnelles ou autres, en conformité avec les orientations triennales et le plan d'action annuel en matière de condition féminine;
(MRI)
- soutien technique et financier à la participation de représentantes du gouvernement ou de groupes de femmes à des rencontres d'organismes internationaux;
(MRI)
- accueil de conférencières, expertes en divers domaines, dans le but de s'ouvrir à l'expérience étrangère, d'établir des réseaux d'échange, d'information et de solidarité avec l'étranger;
(MRI)
- soutien financier à des organismes féminins tenant congrès et rencontres à caractère ou volet international, au Québec;
(MRI)
- appui au Comité international des femmes africaines pour le développement (CIFAD) pour l'adaptation des outils de formation en entrepreneurship féminin;
(MRI, MIC)
- participation du Québec à la réalisation d'un projet inscrit à la programmation de la Conférence des ministres de l'Éducation ayant en commun l'usage du français (CONFEMEN), portant sur le rôle des systèmes éducatifs dans la promotion de la condition féminine, avec la participation de l'UNESCO-Afrique;
(MRI)
- diffusion de documentation sur la condition féminine, dans les pays en développement;
(MRI)
- soutien financier à des projets de développement rural en Afrique francophone.
(MRI)

Recherche

- Production d'indicateurs d'égalité des sexes à l'intention du public, en vue de l'informer sur l'évolution socio-économique des femmes;
(SCF)
- mise à jour et diffusion de l'affiche *Faits et chiffres;*
(SCF)
- soutien financier à la mise à jour de *La recherche sur les femmes au Québec: bilan et bibliographie,* réalisée en 1982 par l'Institut québécois de recherche sur la culture;
(SCF)
- tenue à jour et diffusion d'un sommaire des principales lois québécoises ayant une incidence sur la condition féminine.
(SCF)

ÉTAT-EMPLOYEUR

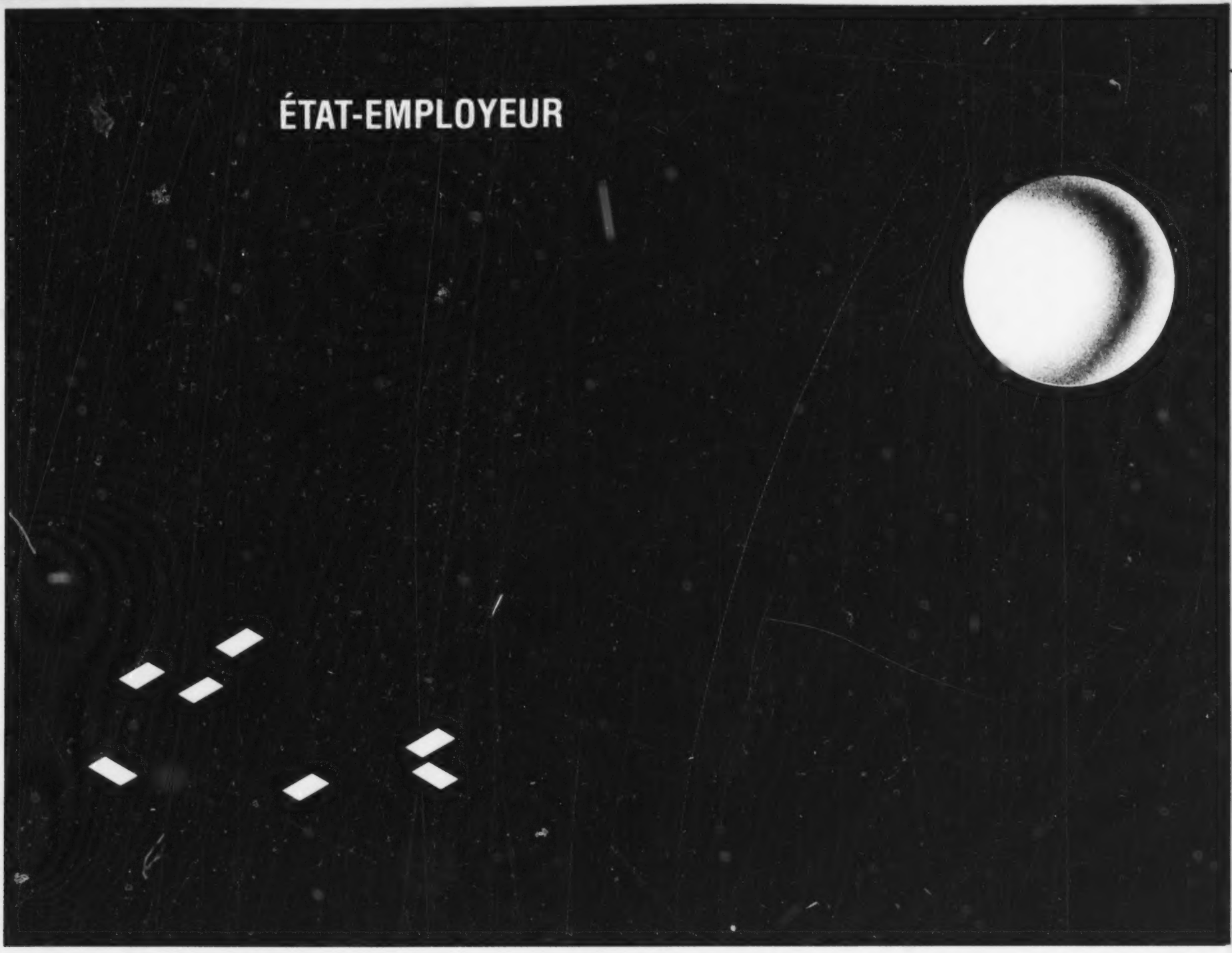

État-Employeur

Le programme d'accès à l'égalité pour les femmes de la fonction publique

Le Conseil du trésor à élaboré le programme d'accès à l'égalité pour les femmes de la fonction publique. Ce programme traduit une volonté bien arrêtée d'atteindre une représentation féminine plus équitable dans les catégories d'emplois de la fonction publique où elles sont sous-représentées. Il vient consolider les mesures amorcées antérieurement par les ministères et organismes et permet de mettre de l'avant de nouvelles mesures.

Objectifs

L'écart constaté entre le taux de représentation des femmes dans la fonction publique et dans la population active, dans le bassin des diplômées et le bassin potentiel interne, a permis de déterminer des objectifs quantitatifs.

Ces objectifs visent une augmentation de la présence féminine dans les catégories d'emplois étudiées, soit les cadres supérieurs; les professionnels et professionnelles, les enseignants et enseignantes; les agents et agentes de la paix; les ouvriers et ouvrières. Ces objectifs sont cependant fondés sur les possibilités de recrutement et de promotion de chacun des ministères et organismes.

Ce programme cherche également à poursuivre l'amélioration du système d'emploi de la fonction publique de manière à éviter à l'avenir des effets d'exclusion discriminatoires.

Il veut de plus renforcer les pratiques et habitudes assurant à toutes et à tous l'égalité d'accès et l'égalité des résultats.

Enfin, il permet, à compétence égale, de favoriser de façon temporaire les femmes lors de la dotation des emplois appartenant aux catégories où elles sont sous-représentées.

Taux de représentation

	1987[1] %	1990[2] % visé
Cadres supérieurs (I à V)	7,16	12,00
Personnel d'encadrement intermédiaire	13,50	À venir
Professionnels, professionnelles, enseignants et enseignantes	21,00	27,50
Fonctionnaires	59,00	—
Ouvriers et ouvrières	1,00	3,00
Agents et agentes de la paix	5,30	7,50

1) Données fournies par l'Office des ressources humaines.

2) Objectifs quantitatifs du programme d'accès à l'égalité.

En 1988-1989, voici les activités et mesures qui seront réalisées dans la poursuite de ces objectifs:

Amélioration du système d'emploi

- Amélioration du cadre administratif et révision au besoin des politiques et directives régissant la gestion des ressources humaines;
  (Conseil du trésor)
- élaboration d'une politique relative au harcèlement sexuel.
  (Conseil du trésor)

Progression de carrière

- Services de counseling d'emploi pour les femmes de la fonction publique de manière à faciliter la prise en charge de leur carrière;
  (ORH, ministères, organismes)
- examen en comité restreint de la problématique des métiers non traditionnels compris dans les catégories d'emploi: personnel de bureau, technicien et assimilé et personnel ouvrier;
  (Conseil du trésor, ORH, ministères, organismes)
- analyse de la pertinence d'établir un programme de formation visant leur accession à la fonction d'agente de la paix et examen de stratégies particulières d'attraction pour le recrutement;
  (Conseil du trésor, ORH, ministères, organismes)

- poursuite du 'Programme de relève féminine à la gestion';
  (ministères, organismes)
- soutien à la poursuite des études et à l'obtention de diplômes dans des domaines de pointe susceptibles d'offrir des débouchés dans la fonction publique, surtout ceux où il y a sous-représentation féminine;
  (ministères, organismes)
- incitation à la réalisation de stages dans les secteurs d'activité où les femmes sont sous-représentées.
  (Conseil du trésor, ORH, ministères, organismes)

Accroissement du nombre de femmes dans les catégories déterminées au programme d'accès à l'égalité

- Préférence accordée, à compétence égale, aux candidatures de femmes déclarées aptes dans le cas de recrutement et de promotion, en application du programme d'accès à l'égalité;
  (ministères, organismes)
- poursuite de la pratique assurant la présence de femmes à des comités d'évaluation.
  (ministères, organismes)

Augmentation de la représentation des femmes dans la catégorie d'emploi: personnel d'encadrement intermédiaire

- Réalisation de différentes analyses préalables;
  (Conseil du trésor)
- élaboration et adoption d'objectifs qualitatifs et quantitatifs réalistes pour cette catégorie d'emploi;
  (Conseil du trésor)
- intégration des objectifs de cette catégorie au programme d'accès à l'égalité.
  (Conseil du trésor)

Augmentation de la représentation des femmes dans certains corps d'emploi de la catégorie personnel de bureau, technicien et assimilé

- Analyse plus approfondie des corps d'emploi de cette catégorie;
  (Conseil du trésor)
- élaboration et adoption d'objectifs qualitatifs et quantitatifs réalistes pour cette catégorie d'emploi;
  (Conseil du trésor)
- intégration d'objectifs particuliers pour cette catégorie au programme d'accès à l'égalité.
  (Conseil du trésor)

Augmentation du nombre de femmes susceptibles de se présenter à des concours de recrutement et de promotion

- Possibilités offertes aux femmes de la fonction publique d'agrandir leur champ d'expertise par des apprentissages nouveaux et de la formation;
  (ministères et organismes)
- préférence accordée à l'embauche de femmes pour les emplois occasionnels dans les secteurs d'activités où elles sont sous-représentées;
  (ministères et organismes)

Activités d'information et de formation

- Distribution au personnel de la fonction publique d'un dépliant d'information sur la teneur du programme d'accès à l'égalité;
  (Conseil du trésor)
- poursuite des rencontres avec les personnes chargées de dossier en vue de faciliter l'implantation et le suivi du programme;
  (Conseil du trésor, ORH)
- information aux sous-ministres, dirigeants et dirigeantes d'organismes sur le déroulement du programme d'accès à l'égalité.
  (Conseil du trésor)

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME

Conseil du statut de la femme

Objectifs

C'est dans l'esprit et selon les objectifs de son plan triennal 1985-1988 que le Conseil du statut de la femme (CSF) poursuivra en 1988-1989 ses activités et ouvrira de nouvelles pistes de réflexion et d'action. Fondées sur la visée fondamentale de l'atteinte de l'autonomie par les femmes, les mesures envisagées traduisent la constante préoccupation de permettre aux femmes, quelle que soit leur classe sociale, de choisir avec réalisme les orientations qu'elles entendent donner à leur vie à toutes les phases de son déroulement et d'assumer leurs divers rôles en adultes autonomes et responsables, et non plus en êtres dépendants ou confinés à des rôles socialement imposés.

Plusieurs objectifs plus spécifiques orienteront l'action du CSF: l'accès à l'emploi, la revalorisation du travail des femmes, l'autonomie des adolescentes, l'accessibilité de l'information à l'ensemble de la population, l'autonomie des femmes quant à leur santé, leur fécondité et leur intégrité physique, et enfin, le maintien et le développement des supports collectifs.

Par les volets d'intervention qui lui sont propres et qui découlent de son mandat, le Conseil entend notamment réaliser, au cours de l'année 1988-1989, les mesures suivantes:

Études, analyses et recherches

- Examen de la situation de la formation des femmes adultes à la Télé-Université et aux cours de formation à distance aux niveaux collégial et secondaire;
- recherche sur les avantages sociaux pour les employées à temps partiel;
- analyse de quelques expériences d'aménagement du temps de travail réalisées dans le secteur privé au Québec;
- étude sur les conséquences d'une grossesse chez les adolescentes dans le contexte d'une insertion sur le marché du travail;
- état de la situation économonique des femmes âgées de 50 ans et plus: définition d'une problématique;
- analyse, sous l'angle éthique et juridique, des questions relatives à l'avortement, aux manipulations génétiques et à l'autonomie reproductive des femmes;
- analyse de l'incidence de la découverte de la pilule abortive RU 486 sur la santé des femmes, et des conséquences en regard de l'avortement;
- production d'un document statistique et de tableaux régionaux exploitant les données du recensement de 1986.

Avis et commentaires au gouvernement

Le Conseil compte formuler des avis et commentaires au gouvernement sur les sujets suivants:

- implantation d'une politique d'équité salariale;
- retrait préventif;
- politiques gouvernementales déposées au cours de l'année, dont les droits économiques des conjoints, les services de garde, la réforme de la sécurité du revenu et la réforme de la fiscalité.

Information et sensibilisation

- Production et distribution bimensuelle du magazine *La Gazette des femmes;*
- production d'une série d'émissions réalisées au cours du Forum international sur les nouvelles technologies de la reproduction et diffusion dans les réseaux de télévision éducative et commerciale au Canada, aux États-Unis et en France;
- sur la question du sexisme et de la violence dans les vidéoclips, création d'une table de concertation d'intervenants et intervenantes des milieux de la diffusion et de la production, et campagne de sensibilisation auprès des étudiants et étudiantes et de la population;
- tenue d'un concours Eméritas-Déméritas 1988: remise de prix du jury à la meilleure publicité non sexiste et à la publicité la plus sexiste;
- production et diffusion d'une vidéo sur l'équité salariale et d'un outil d'animation pour des clientèles cibles;
- mise à jour du Répertoire des groupes de femmes;
- dans le cadre de la Journée du 8 mars, production d'outils et d'une affiche pour l'ensemble des femmes du Québec désirant souligner cet événement;
- maintien d'un service de renseignements et de plaintes pour répondre aux demandes d'information venant des femmes ou des groupes.

Animation

- Soutien aux groupes de femmes dans l'organisation des «États généraux des femmes du Québec»;
- production de documents synthèses sur les diverses expériences de reconnaissance des acquis en vue d'une diffusion aux groupes de femmes, et sur les positions des groupes de femmes en matière de fiscalité;
- sessions de formation et d'information aux groupes de femmes sur des thèmes, tels que les nouvelles technologies de la reproduction, la fiscalité, le droit de la famille, etc.;
- soutien aux groupes de femmes pour assurer leur représentation à divers mécanismes de consultation régionaux et provinciaux, tels que les sommets socio-économiques, les tables de concertation, etc.

ANNEXES

ANNEXE A

Liste des organisations engagées dans la mise sur pied de programmes d'accès à l'égalité

1987-1988	1986-1987
Secteur privé	
. Domtar Inc.	. Canadair
. Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (F.T.Q.)	. Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec
. Provigo Distribution Inc.	. Culinar
. Québécor	. Dominion Textile
. Services Industrielle/Alliance Standard Life (S.I.A.S.)	. Fiducie du Québec
. Sico	. Gaz Métropolitain
. Ultramar Canada Inc.	. Industrielle Services Techniques (I.S.T.)
	. Papiers Perkins
	. Lavalin
	. Schering Canada
Secteur parapublic **Commissions scolaires**	
. Commission scolaire La Neigette	. Commission des Écoles catholiques de Québec
. Commission scolaire Beauport	. Commission scolaire Baldwin-Cartier
. Commission scolaire Chutes de la Chaudière	. Commission scolaire Eastern Québec
. Commission scolaire Victoriaville	
. Commission scolaire Yamaska	
. Commission scolaire Mille-Îles	

1987-1988	1986-1987
. Commission scolaire Lakeshore	
. Commission scolaire Outaouais-Hull	
. Commission des Écoles catholiques de Montréal	
. Commission scolaire Lac Témiscamingue	

Collèges et universités

. Université de Montréal	. Cégep Édouard-Montpetit
. Collège Montmorency	. Collège Marie-Victorin
. Télé-Université	. Université du Québec à Montréal
. Université Concordia	. Université Laval
. Cégep La Pocatière	
. Cégep Baie-Comeau	
. Cégep Lionel-Groulx	
. Collège Vanier	

Réseau de la santé et des services sociaux

. Hôpital Ste-Justine de Montréal	
. Centre de services sociaux de Québec	
. C.L.S.C. Rivière-des-Prairies	
. Centre d'accueil Cinquième Saison à Lauzon	
. Centre d'accueil Blanc Sommet	

Monde municipal

. Alma	. Aylmer
. La Salle	. Mont-Laurier
. Rimouski	. Montréal
. Trois-Rivières	. Sherbrooke

ANNEXE B

Liste des sigles

CSF	: Conseil du statut de la femme
MAC	: Ministère des Affaires culturelles
MAM	: Ministère des Affaires municipales
MAPAQ	: Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MAS	: Ministère des Approvisionnements et Services
MCCI	: Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration
MCQ	: Ministère des Communications
MCE	: Ministère du Conseil exécutif
MEQ	: Ministère de l'Education
MESS	: Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science
MENVIQ	: Ministère de l'Environnement
MFQ	: Ministère des Finances
MIC	: Ministère de l'Industrie et du Commerce
MJQ	: Ministère de la Justice
MLCP	: Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
MMSR	: Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu
MRI	: Ministère des Relations internationales
MRQ	: Ministère du Revenu
MSSS	: Ministère de la Santé et des Services sociaux
MSG	: Ministère du Solliciteur général
MTQ	: Ministère du Travail du Québec
MDCF	: Ministre déléguée à la Condition féminine
ORH	: Office des ressources humaines
OSGE	: Office des services de garde à l'enfance
SAA	: Secrétariat aux affaires autochtones
SCF	: Secrétariat à la condition féminine
SAF	: Secrétariat à la famille
SHQ	: Société d'habitation du Québec

Dépôt légal – 2e trimestre 1988
ISBN 2-550-18817-9

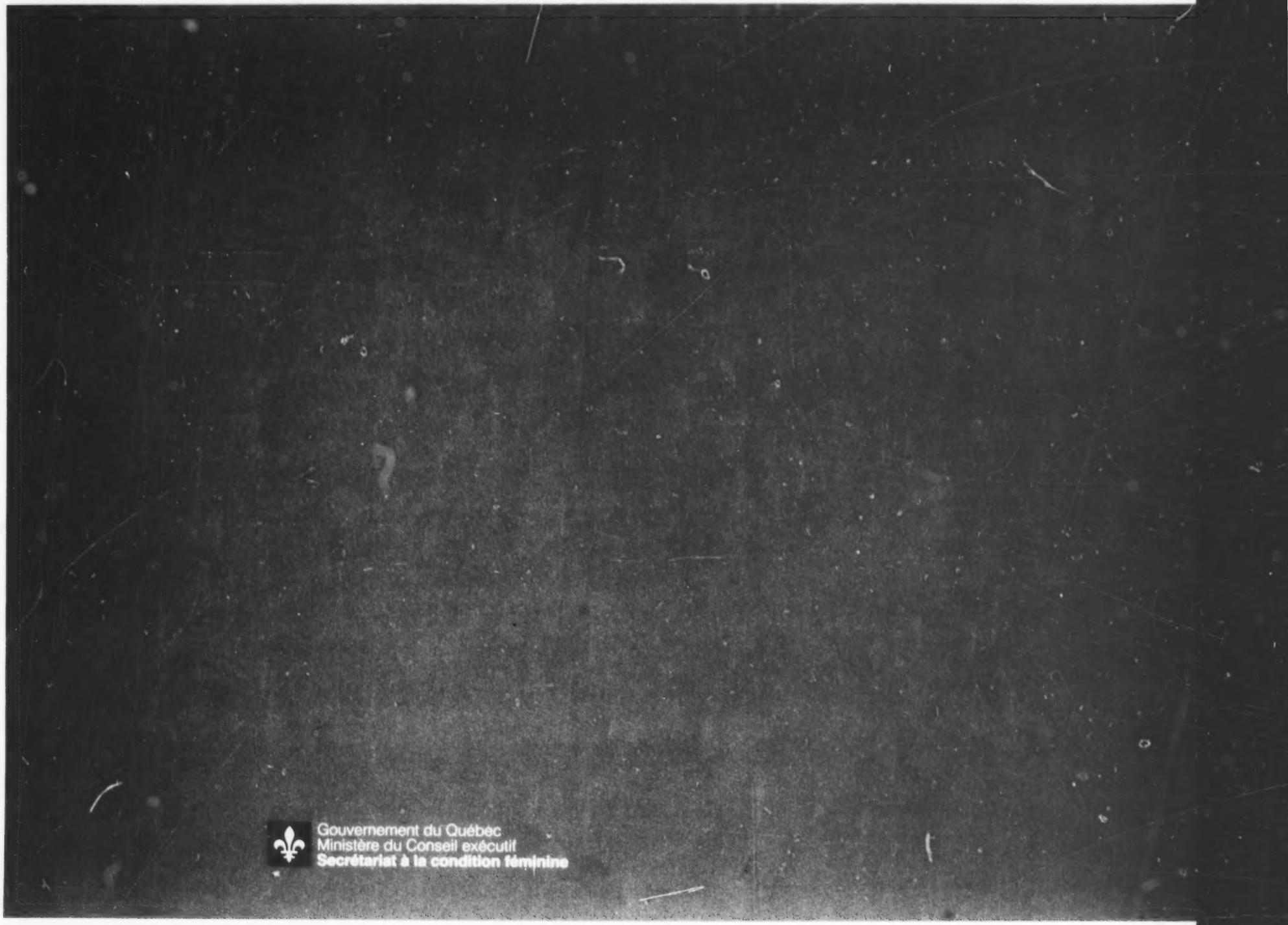
Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à la condition féminine